

Non classifié

Français - Or. Anglais

5 septembre 2022

**DIRECTION DE LA COOPERATION POUR LE DEVELOPPEMENT
COMITE D'AIDE AU DEVELOPPEMENT**

Annule & remplace le même document du 10 août 2022

Rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'aide publique au développement

Ce rapport examine la mise en œuvre de la recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. Il a été présenté au point 7 de la réunion du CAD de juin [DCD/DAC/A(2022)9] pour discussion.

Le présent document intègre des commentaires mineurs reçus par certains membres après qu'il ait été envoyé au CAD pour approbation via les procédures écrites avant la date limite du 29 juillet 2022.

Il est maintenant considéré comme approuvé, publié comme final et déclassifié.

Cette version annule-remplace apporte une correction au graphique 4.

Personnes à contacter : Aussama Bejraoui – aussama.bejraoui@oecd.org

Julia Benn – julia.benn@oecd.org

Lola Toutou – lola.toutou@oecd.org

JT03501814

Table des matières

Rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD..	3
1. Résumé	3
2. Introduction	4
3. Déliement des formes d'APD définies dans la Recommandation.....	5
3.1. Déliement <i>de jure</i> : principaux enseignements tirés des données sur le degré de liaison de l'APD	6
3.2. Partage de l'effort	9
3.3. Déliement <i>de facto</i> : dispositions relatives à la transparence.....	9
4. Tendances générales du déliement de l'aide	16
4.1. Déliement de jure : messages clés tirés des données sur le degré de liaison de l'APD	17
4.2. Déliement <i>de facto</i> : dispositions relatives à la transparence.....	19
Annexe A. Tableaux statistiques	25
Références.....	40
GRAPHIQUES	
Graphique 1. APD bilatérale et part non liée, relevant de la Recommandation et au-delà de son champ d'application	6
Graphique 2. Part de l'APD visée par la Recommandation notifiée comme non liée par les membres du CAD, moyenne 2019-20	8
Graphique 3. Origine géographique des contrats financés par l'APD visés par la Recommandation (%), 2019-20	12
Graphique 4. Part des contrats financés par l'APD attribuée par les membres du CAD à leurs fournisseurs nationaux, relevant du champ d'application de la Recommandation, 2019-20	13
Graphique 5. Bénéficiaires visés par la Recommandation qui ont remporté la plus forte proportion de contrats mis en œuvre dans leur pays, 2019-20	16
Graphique 6. Part de l'APD bilatérale notifiée comme non liée par les membres du CAD, moyenne 2019-20	18
Graphique 7. Origine géographique des contrats au-delà du champ d'application de la Recommandation (%), 2019-20	19
Graphique 8. Part des contrats financés par l'APD attribuée par les membres du CAD à leurs fournisseurs nationaux, 2019-20	20
Graphique 9. Origine géographique des contrats financés par l'APD, par groupe de revenu du pays bénéficiaire, 2019-20	21
Graphique 10. Part des contrats attribués à des fournisseurs des pays et territoires bénéficiaires, 2016-20	22
Graphique 11. Pays en développement les plus représentés dans la répartition géographique des contrats financés par l'APD entre 2011 et 2020	23
Graphique 12. Origine et lieu de mise en œuvre des contrats financés par l'APD remportés par des fournisseurs provenant des pays émergents, 2016-20	24
TABLEAUX	
Tableau 1. Origine géographique des contrats financés par l'APD dans différents contextes de fragilité	15
Tableau A.1. APD bilatérale et part non liée des membres du CAD, relevant du champ d'application de la Recommandation	25
Tableau A.2. Caractéristiques de l'aide liée des membres du CAD, 2019-2020	26
Tableau A.3. Situation des membres du CAD : matrice d'indicateurs de référence	29
Tableau A.4. Notifications préalables placées sur le panneau d'affichage du CAD	30
Tableau A.5. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification <i>ex post</i> , visés par la Recommandation	32
Tableau A.6. Répartition des contrats attribués, visés par la Recommandation, 2019-20 et 2017-18	34
Tableau A.7. APD bilatérale totale des membres du CAD et part non liée	36
Tableau A.8. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification <i>ex post</i>	37
Tableau A.9. Répartition des contrats attribués, 2019-20	39

Rapport 2022 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD

1. Résumé

Le déliement de l'aide – l'élimination des obstacles juridiques et réglementaires à la libre concurrence pour la passation des marchés financés par l'aide publique au développement (APD) – augmente en général l'efficacité de l'aide en réduisant les coûts de transaction et en renforçant l'appropriation par les pays bénéficiaires. Dans la Recommandation sur le déliement de l'aide publique au développement (APD), les membres du Comité d'aide au développement (CAD) se sont engagés à délier leur aide à certains pays et territoires dans certains secteurs, et à étudier la possibilité d'étendre cette pratique à d'autres activités, pays et territoires. Le présent rapport examine la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD ; il est établi tous les deux ans.

Les principaux constats sont les suivants :

- **Concernant le déliement de l'APD visée par la Recommandation :**
 - Globalement, les données pour les deux dernières années mettent en évidence la détermination continue du CAD à tenir ses engagements en matière de déliement *de jure*, c'est-à-dire à éliminer les obstacles juridiques et réglementaires à la concurrence internationale dans les marchés publics financés par l'APD. La part de l'APD visée par la Recommandation qui est notifiée comme non liée a augmenté substantiellement depuis 2018 pour atteindre 91.5 % en 2020, soit le deuxième plus haut niveau jamais enregistré. Si la majorité des membres notifient comme non liée la totalité ou la quasi-totalité de leur APD, certains donneurs continuent d'afficher des résultats bien en deçà de leurs engagements en matière de déliement.
 - Pour donner l'assurance que les obstacles informels à la concurrence internationale dans les marchés publics financés par l'APD sont aussi éliminés, les dispositions relatives à la transparence appellent une notification préalable des offres d'aide non liée ainsi que la communication *ex post* d'informations sur l'attribution des contrats. Si la majorité des membres du CAD respectent scrupuleusement ou bien les dispositions relatives à la transparence, ce n'est pas le cas de quelques membres.
 - Globalement, la répartition par origine géographique des attributaires des contrats financés par l'APD visée par la Recommandation était relativement équilibrée en 2019-20, environ la moitié de la valeur totale et les deux tiers du nombre total des contrats ayant été attribués à des fournisseurs ne provenant pas du pays donneur. Au niveau individuel, la proportion élevée de contrats attribués par certains donneurs à leurs fournisseurs nationaux fait s'interroger sur la mesure dans laquelle l'aide qui est officiellement non liée l'est également *de facto*. Certains facteurs liés à la nature de leur coopération pour le développement peuvent expliquer en partie ce résultat.
 - Globalement, si 44 % du nombre total des contrats ont été attribués aux fournisseurs des pays et territoires en développement couverts par la Recommandation, ces contrats ne représentaient que 13 % de la valeur totale. Les fournisseurs des pays et territoires bénéficiaires ont remporté 9 % de la valeur totale des contrats mis en œuvre dans leur pays, une proportion qui passe toutefois à 19 % lorsque l'on exclut les pays et territoires se trouvant dans un contexte fragile.

- **Concernant les tendances générales du déliement de l'aide, tous bénéficiaires de l'APD et tous secteurs confondus :**
 - La part de l'APD bilatérale notifiée par les membres du CAD comme non liée a atteint le niveau sans précédent de 82.3 % en 2020, principalement en raison de l'augmentation de la part non liée du Japon et de celle des États-Unis. La mesure dans laquelle les différents membres délient leur aide varie considérablement, de 0 % à 99 %.
 - En 2019-20, les membres du CAD ont attribué une part moins importante de leurs marchés à leurs fournisseurs nationaux par rapport à 2017-18. La part a reculé de 57 % à 52 % en termes de valeur des contrats, et de 40 % à 37 % en termes de nombre de contrats. On observe une fois encore d'importantes différences entre les membres du CAD, la part des contrats attribués à des fournisseurs du pays donneur allant de 0 % à 94 % du nombre total de contrats.
 - Comme indiqué dans le précédent rapport¹, plus le pays bénéficiaire de l'APD se trouve dans un groupe de revenu élevé, plus la part des marchés financés par l'APD redistribués des fournisseurs des pays des donateurs à ceux des pays en développement augmente. La part des contrats provenant du pays donneur diminue pour passer de 55 % dans les PMA et les APFR à 45 % dans les PRITI et 18 % dans les PRITS. À l'inverse, si les PMA et les APFR ont remporté 12 % de la valeur totale des contrats mis en œuvre dans leur pays et territoire, cette part passe à 34 % pour les PRITI et 51 % pour les PRITS.
 - En termes de volume total des contrats remportés, l'Inde, la République populaire de Chine et la Türkiye sont les pays en développement qui obtiennent les meilleurs résultats, les deux derniers étant particulièrement performants hors de leur pays. Les principaux donateurs qui ont financé ces contrats sont le Japon, la France et l'Allemagne, dont le soutien revêt principalement la forme de prêts pour des projets d'infrastructure qui font généralement l'objet d'une passation de marchés sous la responsabilité du pays emprunteur.

L'année 2021 a marqué le 20^e anniversaire de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. Des membres ont demandé qu'une place soit accordée dans les débats du CAD à la question de savoir si la Recommandation est pleinement adaptée au contexte actuel du développement. Le Secrétariat a élaboré un document séparé pour nourrir les échanges de vues entre les membres.

2. Introduction

1. Le présent rapport examine la mise en œuvre de la Recommandation sur le déliement de l'APD. Il examine l'efficacité avec laquelle les membres du CAD mettent en œuvre leur engagement de délier l'aide visée par la Recommandation (section 3). Il présente également les tendances et les schémas plus globaux du déliement de l'APD, toutes catégories d'APD confondues et pour tous les pays et territoires figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD (section 4).

¹ Voir DCD/DAC(2020)54/FINAL

2. Les rapports sur le déliement sont désormais biennaux. Par comparaison avec le précédent rapport, publié en 2020², le présent rapport fournit des données supplémentaires sur le degré de liaison de l'aide concernant l'APD de 2019 et 2020, ainsi que sur les notifications préalables des appels d'offres d'aide non liée pour 2020 et 2021 et des données sur les notifications ex post des attributions de marchés en 2019 et 2020. Par ailleurs, le CAD a décidé en 2018 d'élargir la couverture des pays visés par la Recommandation sur le déliement de l'APD³ à d'autres pays à faible revenu (APFR)⁴ et aux pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA⁵, en plus des pays les moins avancés (PMA) et des pays pauvres très endettés (PPTE) précédemment couverts. Cette décision a pris effet en 2019, et le présent rapport est le premier fondé sur le champ d'application élargi.

3. Enfin, l'année 2021 a marqué le 20^e anniversaire de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD. Des membres ont demandé qu'une place soit accordée dans les débats du CAD à la question de savoir si la Recommandation est pleinement adaptée au contexte actuel du développement. S'appuyant sur les consultations informelles avec certains membres, un document de réflexion séparé élaboré par le Secrétariat fournit une analyse préliminaire des questions dont le CAD pourrait débattre.

3. Déliement des formes d'APD définies dans la Recommandation

4. Le CAD a approuvé la Recommandation sur le déliement de l'APD aux pays les moins avancés (PMA) en 2001, et a modifié son champ d'application en 2008 afin de couvrir les pays pauvres très endettés (PPTE) et en 2018 pour inclure les autres pays à faible revenu (APFR) et les pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA. Le présent rapport de suivi est le premier à être établi selon la nouvelle couverture géographique convenue en 2018, qui est entrée en vigueur en 2019. La Recommandation couvre la plupart des formes d'APD, mais elle exclut de son champ d'application la coopération technique pure. En outre, la décision de délier l'aide alimentaire est laissée à la discrétion des membres.

5. En 2020, l'APD bilatérale totale dont le degré de liaison était notifié atteignait 149 milliards USD, dont 82.3 % étaient non liés (voir Graphique 1). La section 4 présente les tendances globales du déliement, toutes catégories d'APD confondues et pour tous les pays et territoires figurant sur la Liste des bénéficiaires de l'APD établie par le CAD. Cette section analyse en particulier le déliement relevant du champ d'application de la Recommandation.

² Voir DCD/DAC(2020)54/FINAL

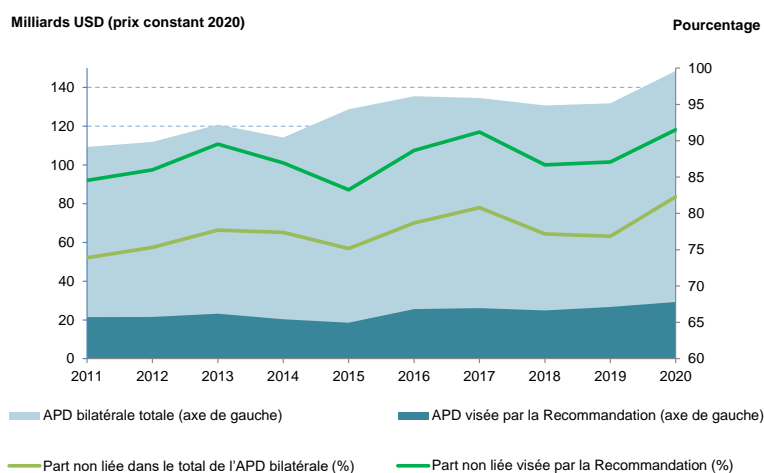
³ Voir DCD/DAC(2018)33/FINAL

⁴ Aux fins de la Recommandation, l'appellation « autres pays à faible revenu (APFR) » désigne les pays ou territoires à faible revenu qui n'appartiennent ni au groupe des PMA ni à la catégorie des PPTE.

⁵ Selon les catégories opérationnelles définies par la Banque mondiale, les « pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA » sont des pays ou territoires qui sont admis à recevoir seulement des fonds de l'Association internationale de développement.

6. En 2020, l'APD visée par la Recommandation s'est élevée à 29 milliards USD, ce qui représente 65 % de l'APD bilatérale aux PMA/PPTE/APFR/pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA (ci-après les « bénéficiaires visés par la Recommandation ») et 20 % de l'APD bilatérale totale (voir le Graphique 1). L'APD bilatérale aux PMA/PPTE/APFR/pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA ne relevant pas du champ d'application de la Recommandation se composait principalement d'aide humanitaire⁶ (16.3 % de l'APD bilatérale totale aux bénéficiaires visés par la Recommandation), de coopération technique pure (9.5 %) et d'aide alimentaire (7 %).

Graphique 1. APD bilatérale et part non liée, relevant de la Recommandation et au-delà de son champ d'application



Note : L'APD bilatérale totale exclut les coûts dans le pays donneur et les frais administratifs, qui sont exclus des notifications du degré de liaison. Les données sur le degré de liaison sont comptabilisables sur la base des engagements.

Source : Système de notification des pays créanciers.

3.1. Délitement *de jure* : principaux enseignements tirés des données sur le degré de liaison de l'APD

La part de l'APD visée par la Recommandation notifiée comme non liée a augmenté substantiellement depuis 2018. Globalement, les données pour les deux dernières années mettent en évidence la détermination continue du CAD à tenir ses engagements en matière de déliement *de jure*, c'est-à-dire à éliminer les obstacles juridiques et réglementaires à la concurrence internationale dans les marchés publics financés par l'APD.

7. La part de l'APD visée par la Recommandation qui est notifiée comme non liée s'établissait à 91.5 % en 2020, soit une hausse de 4.5 points de pourcentage comparé à 2019 (voir Graphique 1 et Tableau 1 de l'Annexe A). C'est le deuxième plus haut niveau enregistré après 2009, date à laquelle elle atteignait 92.5 %. Cette hausse

⁶ L'aide humanitaire n'est pas intégrée dans l'analyse du degré de liaison telle que menée au titre de la Recommandation car il a été reconnu que le temps est souvent compté pour fournir une aide dans des situations d'urgence et qu'exiger que l'aide humanitaire suive les procédures internationales d'appel à la concurrence (nécessaires aux fins du déliement) nuirait à la fourniture de l'aide dans ces situations.

s'explique par une augmentation de la part non liée de différents donateurs qui représentent une large proportion de l'APD totale (en particulier la Corée et les États-Unis) et par la progression des volumes d'APD visée par la Recommandation fournis par certains membres dont les taux de déliement sont traditionnellement élevés (en particulier le Japon). La part non liée a augmenté pour la seconde année consécutive depuis 2018, date à laquelle elle était tombée à 86.7 %.

8. **L'élargissement de la couverture géographique de la Recommandation en 2018 n'a pas eu d'impact négatif sur les résultats des membres du CAD en matière de déliement.** Onze bénéficiaires de l'APD ont été ajoutés au champ couvert par la Recommandation : la République populaire démocratique de Corée et le Zimbabwe (APFR), et le Kosovo⁷, le Kirghizistan, la Micronésie, la République arabe syrienne, le Tadjikistan, les Maldives, les Îles Marshall, Samoa et Tonga (pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA). Bien qu'en 2020 le taux de déliement pour ces pays (82.2 %) ait été inférieur au taux général (91.5 %), globalement les résultats des membres en matière de déliement se sont améliorés sensiblement.

9. **Si la majorité des membres notifient comme non liée la totalité ou la quasi-totalité de leur APD visée par la Recommandation, certains donateurs continuent d'afficher des résultats bien en deçà de leurs engagements en matière de déliement.** La part non liée des membres du CAD était en moyenne de 80 % en 2019-20. Comme les années précédentes, la majorité des membres du CAD notifient comme non liée une part élevée de leur APD visée par la Recommandation (voir Graphique 2 et Tableau 1 de l'Annexe A). L'Australie, la Belgique, le Canada, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, le Japon, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Nouvelle-Zélande, la Norvège, la Suisse et le Royaume-Uni notifient comme non liée la totalité ou la quasi-totalité de leur APD visée par la Recommandation (plus de 97 %). Le Danemark, l'UE, l'Islande et la Suède notifient comme non liée une part élevée de leur aide, supérieure à 90 %. Les parts d'aide non liée de l'Italie et de l'Espagne (89 %) sont bien supérieures à la moyenne du CAD.

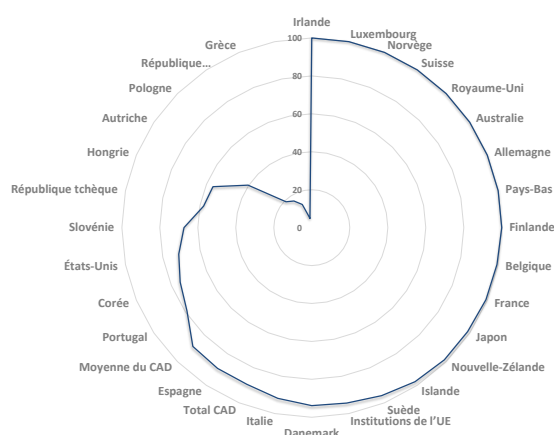
10. Parmi les membres du CAD dont la part d'aide non liée est inférieure à la moyenne du Comité et supérieure à 50 % figurent le Portugal (75 %), la Corée (71 %), les États-Unis (67 %)⁸, la Slovénie (58 %) et la République tchèque (56 %). La Hongrie (40 %), l'Autriche (19 %), la Pologne (17 %), la République slovaque (13 %) et la Grèce (5%) affichent des taux de déliement très faibles. Il est à noter, cependant, que les volumes d'APD visée par la Recommandation étaient marginaux pour la Grèce (<0.1 million USD en moyenne en 2019-20), la Slovénie (0.3 million USD) et la République slovaque (1.1 million USD).

11. **Le CAD souhaitera peut-être inviter les membres qui ne parviennent pas à honorer les engagements pris au titre de la mise en œuvre de la Recommandation à prendre des mesures pour améliorer leurs résultats.**

⁷ Cette désignation est sans préjudice d'aucune position par rapport au statut, et elle s'aligne sur la résolution 1244/99 du Conseil de sécurité des Nations Unies et l'avis consultatif de la Cour internationale de justice sur la déclaration d'indépendance du Kosovo.

⁸ Les États-Unis ont entrepris d'ajuster leur système financier interne de manière à améliorer le suivi de l'APD non liée qui pourrait être actuellement sous-estimée dans les données nationales.

Graphique 2. Part de l'APD visée par la Recommandation notifiée comme non liée par les membres du CAD, moyenne 2019-20



Note : Hors frais administratifs, coûts des réfugiés dans le pays donneur et autres secteurs exclus du champ d'application de la Recommandation sur le déliement. Les données sur le degré de liaison sont comptabilisables sur la base des engagements.

Source : Système de notification des pays créanciers.

L'APD visée par la Recommandation, qui était liée en 2019 et 2020 par les membres du CAD, continue de présenter les mêmes caractéristiques que les années précédentes

12. En 2019-20, les premiers fournisseurs d'aide liée ou partiellement déliée⁹, en termes de volume d'APD visée par la Recommandation, étaient les États-Unis (4.3 milliard USD), la Corée (600 millions USD) et l'Union européenne (469 millions USD) (voir le tableau A2 à l'Annexe A). L'aide liée américaine était fournie principalement dans les secteurs suivants : santé (39 %, dont plus de la moitié pour la lutte contre le paludisme), gouvernement et société civile (27 %), éducation (11 %) et agriculture (10 %). Cette répartition sectorielle reflète en partie les politiques d'achat de l'administration américaine selon lesquelles il est généralement requis que les produits agricoles ou les produits pharmaceutiques brevetés américains soient acquis ou fabriqués aux États-Unis. Concernant la Corée, 91 % de son aide liée était accordée par sa banque d'import-export pour financer des projets d'infrastructure essentiellement dans le secteur du transport et de l'énergie. 88 % de l'aide non déliée de l'UE était en fait en partie déliée, c'est-à-dire ouverte aux contractants de l'UE et des pays en développement.

13. La totalité de l'aide liée des Pays-Bas et de l'Islande, et 46 % de l'aide liée consentie par la Nouvelle-Zélande étaient partiellement déliés. Si la plupart des donateurs accordent leur aide liée sous la forme de dons, l'intégralité de l'aide liée accordée par le Japon, la Pologne et le Portugal, et respectivement 89 % et 69 % de l'aide liée fournie par la Corée et la France l'étaient sous la forme de prêts. 99 % de l'aide liée consentie par l'Autriche et le Danemark et 62% de l'aide liée fournie par la Belgique l'ont été sous la forme de bonification d'intérêts. Le Portugal a accordé des crédits d'aide liée dans le cadre du soutien aux importations.

⁹ Aux fins de la Recommandation, aide non liée et partiellement déliée. Par aide partiellement déliée, on entend les prêts et les dons qui sont contractuellement ou effectivement liés à la passation de marchés de biens et de services dans un nombre délimité d'autres pays, dont la quasi-totalité des pays en développement, et pouvant inclure le pays donneur.

3.2. Partage de l'effort

14. La Recommandation promet un partage équilibré entre les membres du CAD des efforts de déliement, lesquels varient substantiellement d'un membre du CAD à l'autre. Ces variations sont dues aux différences de volume et de composition des programmes des membres du CAD, et à la mesure dans laquelle ceux-ci entrent dans le champ d'application de la Recommandation. Pour évaluer le partage de l'effort, la performance des membres est suivie dans le temps au regard de deux indicateurs :

- Le taux de déliement, qui mesure l'APD bilatérale totale non liée allouée aux PMA/PPTE/APFR/pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA en pourcentage de l'APD bilatérale totale à ces pays, le point de référence étant de 0.60 ; et
- L'indicateur composite du partage, qui mesure l'ADP totale non liée allouée aux PMA/PPTE/APFR/pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA en pourcentage du RNB, le point de référence étant de 0.04.

15. L'objectif d'amélioration du partage de l'effort continue d'être atteint et de dépasser largement le point de référence, le ratio de déliement s'établissant à 0.86 en 2020 et à 0.80 en 2019, même si ce dernier chiffre est en baisse par rapport au taux de 0.84 enregistré en 2018 (voir Tableau A3 de l'Annexe A). L'indicateur composite du partage de l'effort était de 0.11 pour l'ensemble des membres du CAD en 2019 et de 0.12 en 2020.

13. Concernant les performances individuelles, la République tchèque, la Grèce, la Hongrie, la Pologne, la République slovaque et la Slovénie se situaient en dessous du point de référence pour les deux indicateurs en 2019 et en 2020. Le taux de déliement des États-Unis et celui de la Corée étaient inférieurs au point de référence en 2019, mais ont augmenté substantiellement en 2020 pour atteindre tous deux 0.73, dépassant ainsi nettement le point de référence.

16. L'indicateur composite du partage de l'effort prend en considération de façon plus complète les efforts de déliement des membres, notamment à travers leurs contributions au budget central d'organisations multilatérales, qui sont considérées non liées par convention. Les membres affichant un indicateur composite moyen très élevé (>0.20) en 2019-20 sont le Luxembourg (0.51), la Norvège (0.37), la Suède (0.26) et le Danemark (0.22), et ceux affichant un indicateur composite élevé (>0.10) sont la France (0.20), l'Allemagne (0.18), le Royaume-Uni (0.18), la Suisse (0.16), les Pays-Bas (0.16), la Finlande (0.15), le Japon (0.15) et l'Irlande (0.13).

3.3. Déliement *de facto* : dispositions relatives à la transparence

17. Pour que le déliement soit effectif, il importe que l'APD soit déliée non seulement *de jure*, mais aussi *de facto*, c'est-à-dire que les obstacles informels à la concurrence internationale dans les marchés publics financés par l'APD soient aussi éliminés. Afin de veiller à ce que l'APD soit non liée *de facto*, la Recommandation prévoit des dispositions relatives à la transparence, qui stipulent que les notifications préalables des offres d'aide non liée (appels d'offres) doivent être placées sur le panneau d'affichage de l'aide non liée¹⁰, et qui prévoient la communication *ex post* d'informations sur l'attribution des contrats. La présente section n'examine que les notifications préalables et les notifications *ex post* des contrats attribués concernant les bénéficiaires de l'APD visés par la

¹⁰ Voir : <https://www.oecd.org/dac/financing-sustainable-development/development-finance-standards/untyingaidofficialdevelopmentassistancecontractopportunities.htm>.

Recommandation. Les notifications relatives à la transparence couvrant tous les bénéficiaires de l'APD sont examinées à la section 4.

18. Au total 410 offres d'aide non liée visées par la Recommandation ont été placées sur le panneau d'affichage en 2019-20 pour une valeur totale de 18.5 milliards USD (voir Tableau A4 de l'Annexe A). *Ex post*, 10 900 contrats visés par la Recommandation ont été déclarés attribués en 2019-20, pour une valeur totale de 23.9 milliards USD (voir Tableau A5 de l'Annexe A). La majorité des contrats notifiés au niveau individuel¹¹ portaient sur de l'aide allouée aux PMA (respectivement 85 % et 88 % du nombre et de la valeur totale), le reliquat était mis en œuvre dans les PPTE, les APFR et les pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA qui n'appartiennent pas au groupe des PMA.

3.3.1. Mise en œuvre par les membres du CAD des dispositions relatives à la transparence

Si quelques membres du CAD (4) mettent peu en œuvre les dispositions, la majorité d'entre eux les respectent scrupuleusement (13 membres) ou de façon satisfaisante (11 membres).

19. Il importe de rappeler que seule une partie limitée de l'APD visée par la Recommandation est censée être prise en compte dans les notifications relatives à la transparence, qui concernent la passation directe de marchés financés par de l'aide non liée. La mesure dans laquelle l'aide apportée par les différents donateurs relève des dispositions relatives à la transparence dépend de la nature de leur soutien. Ainsi, une part importante de l'APD visée par la Recommandation allouée par certains membres prend la forme de soutien budgétaire¹², une modalité qui n'est pas directement en lien avec la passation de marchés et est considérée comme non liée par définition. Les membres acheminent en outre une part considérable de leur aide bilatérale via des organismes multilatéraux¹³, pour des projets et des programmes qu'ils ont élaborés eux-mêmes et dans lesquels la passation de marché relève souvent de leur responsabilité. En revanche, une grande partie de l'APD visée par la Recommandation consentie par certains membres (comme le Japon) l'est sous la forme de prêts affectés par l'intermédiaire du gouvernement bénéficiaire à des projets d'infrastructure, ce qui explique qu'ils représentent une forte proportion des contrats attribués.

¹¹ La plupart des donateurs notifient les contrats d'une valeur inférieure à 700 000 DTS au niveau agrégé, et ne fournissent aucune information sur les pays bénéficiaires au niveau individuel.

¹² Le soutien budgétaire représentait une part non négligeable de l'APD visée par la Recommandation fournie par l'Islande (33 %), la Nouvelle-Zélande (32 %), l'UE (25 %), le Luxembourg (22 %), la Finlande (18 %), l'Allemagne (13 %), la Corée (11 %) et l'Australie (9 %).

¹³ Une proportion importante de l'APD bilatérale visée par la Recommandation fournie par la Suède (50 %), la Finlande (56 %), le Canada (48 %), le Danemark (40 %), la Nouvelle-Zélande (39 %), la Norvège (38 %) et le Royaume-Uni (35 %) en 2020 était acheminée par l'intermédiaire des organisations multilatérales.

20. On peut globalement répartir les membres du CAD en trois catégories, en fonction de leur mise en œuvre de la disposition relative à la transparence :

- Les membres du CAD qui respectent scrupuleusement les dispositions relatives à la transparence, du fait qu'ils procèdent à la fois à des notifications *ex post* des contrats attribués et à des notifications préalables, dès lors que leurs offres d'aide sont supérieures au seuil de notification : en plus de la Belgique, du Canada, des États-Unis, de la France, de l'Italie, du Japon et de la Suisse, les Pays-Bas ont commencé à procéder à des notifications *ex post* et préalables, et devraient être félicités pour leurs efforts accrus de transparence ; l'Islande, le Luxembourg, la Pologne, le Portugal et la Slovénie ont notifié les contrats adjugés *ex post*, et leurs données montrent qu'ils n'ont attribué aucun contrat d'une valeur supérieure au seuil de notification préalable de 700 000 DTS¹⁴.
- Les membres du CAD qui mettent en œuvre les dispositions relatives à la transparence de manière satisfaisante, à savoir ceux qui mettent pleinement en œuvre la notification *ex post* mais qui ne sont pour l'heure pas en mesure de procéder à des notifications préalables : Allemagne, Australie, Autriche, Corée, Danemark, Espagne, Finlande, Hongrie, République tchèque, Royaume-Uni et UE¹⁵. Il est à noter, cependant, que l'Autriche et la République tchèque ont rarement des contrats d'un montant supérieur au seuil de notification préalable. La Corée, l'Espagne et la Finlande ont informé le Secrétariat qu'elles allaient améliorer leur mise en œuvre des notifications préalables en 2022. La République tchèque a commencé à notifier les contrats *ex post* au niveau individuel et mérite d'être saluée pour ses efforts accrus de transparence.
- Les membres du CAD qui mettent peu en œuvre les dispositions relatives à la transparence, en ce qu'ils n'ont pas procédé à des notifications préalables et qu'ils n'ont pas répondu à la demande de données portant sur les contrats adjugés *ex post* : Grèce, Norvège, Nouvelle-Zélande et Suède. Pour la Grèce, cependant, il s'agit d'une situation exceptionnelle, car elle notifie d'ordinaire *ex post* les contrats attribués et n'a généralement pas à procéder à des notifications préalables.

21. Pour expliquer l'insuffisance de notification préalable, certains membres ont mis en avant la charge administrative que représente la notification sur la base des transactions, les ressources limitées à leur disposition et le risque de double emploi avec les systèmes nationaux de publication. Un objectif central du système de notification préalable décrit dans la Recommandation est d'élargir le public des offres d'aide et de veiller à une utilisation optimale des ressources en matière de passation des marchés par le biais des appels à la concurrence internationale, d'où la nécessité de publier les appels d'offre sur une plateforme internationale. En outre, le manque d'accès aux informations sur les possibilités de soumissionner est un des obstacles informels à l'entrée sur lequel les fournisseurs originaires des pays bénéficiaires insistent (Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCDO) du Royaume-Uni, 2022_[1]). **Les membres souhaitent peut-être rappeler combien il importe de mettre en œuvre la notification préalable afin de**

¹⁴ Par ailleurs, l'Irlande et la République slovaque ont informé le Secrétariat qu'ils n'ont aucune procédure de sélection des offres et qu'ils n'ont par conséquent aucune donnée à notifier, que ce soit au niveau préalable ou *ex post*.

¹⁵ L'UE a informé le Secrétariat que toutes ses offres d'aide sont publiées dans son propre système de notification de passation des marchés et qu'elle n'a pour l'heure pas la capacité de les notifier sur le panneau d'affichage de l'aide non liée. Voir <https://webgate.ec.europa.eu/europeaid/online-services/index.cfm?do=publi.welcome&userlanguage=en..>

renforcer la conviction que les membres du CAD dans leur ensemble mettent en œuvre *de facto* la Recommandation.

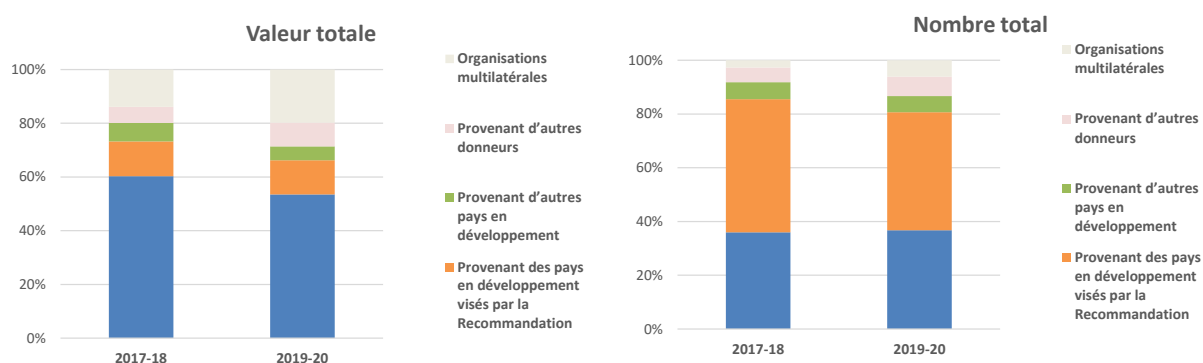
3.3.2. Origine géographique des attributaires des marchés

En 2019-20, dans l'ensemble, la répartition par origine géographique des attributaires des contrats financés par l'APD visée par la Recommandation était relativement équilibrée et s'était améliorée par rapport à 2017-18.

22. La répartition géographique des contrats visés par la Recommandation (c'est-à-dire des contrats mis en œuvre dans les pays bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation) en 2019 et en 2020 peut être considérée comme relativement équilibrée, puisqu'environ la moitié (54 %) de la valeur des contrats était attribuée à des fournisseurs du pays donneur et l'autre moitié à des fournisseurs d'autres pays (voir Graphique 3 et Tableau 6 de l'Annexe A). La répartition en termes de nombre de contrats fait apparaître, comme d'habitude, une situation encore plus équilibrée, environ deux tiers des contrats étant attribués à des fournisseurs ne provenant pas du pays donneur.

23. En termes de tendances, la situation s'est également lissée en 2019-20 par rapport à 2017-18, date à laquelle 60 % de la valeur totale des contrats attribués par le CAD l'étaient à des contractants du pays donneur. Cela s'explique essentiellement par la chute de la valeur totale des contrats attribués aux fournisseurs des pays donneurs (- 24 %), qui a été supérieure à la diminution totale des contrats attribués (- 14 %), ainsi que par la hausse de la valeur totale des contrats attribués aux fournisseurs d'autres donneurs (+ 27 %) et d'institutions multilatérales (+ 23 %)¹⁶. La part attribuée aux fournisseurs provenant des bénéficiaires visés par la Recommandation est restée stable, aux alentours de 13 %. En termes de nombre de contrats, on constate que la part allouée aux fournisseurs nationaux des donneurs est demeurée stable à environ 36 %, tandis que la part attribuée aux fournisseurs provenant des bénéficiaires visés par la Recommandation a diminué de 5,7 points de pourcentage (de 49,6 % à 43,9 %).

Graphique 3. Origine géographique des contrats financés par l'APD visés par la Recommandation (%), 2019-20



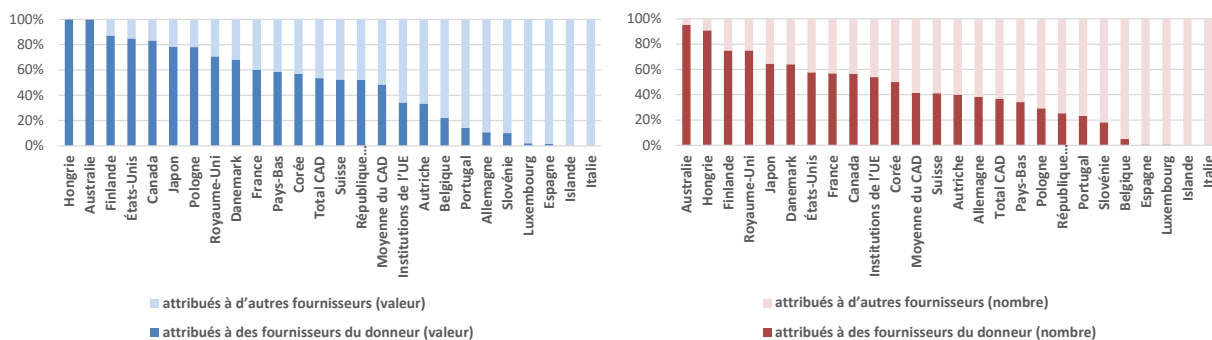
Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

¹⁶ Depuis 2017, les contrats attribués aux institutions multilatérales bénéficient d'un meilleur suivi.

24. Le tableau d'ensemble pour 2019-20 masque des variations importantes entre les membres du CAD (voir Graphique 4) :

- L'Australie et la Hongrie ont attribué une part très élevée des contrats à leurs fournisseurs nationaux (>99 % en termes de valeur et >90 % en termes de nombre).
- La Finlande, les États-Unis, le Canada, le Japon et la Pologne ont alloué plus des trois quarts de la valeur totale de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux. En revanche, pour la Pologne, cela n'a représenté que 29 % du nombre total de ses contrats.
- Le Royaume-Uni, le Danemark, la France, les Pays-Bas, la Corée, la Suisse et la République tchèque ont attribué plus de la moitié de la valeur de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux, chiffre supérieur à la moyenne du CAD (48.5 %). Cependant, si l'on examine le nombre de contrats on constate que la République tchèque, la Suisse et les Pays-Bas ont adjudgé bien plus de la moitié du total à des fournisseurs originaires d'autres pays.
- L'UE, l'Autriche, la Belgique, le Portugal, l'Allemagne, la Slovénie, le Luxembourg, l'Espagne et l'Italie obtiennent de très bons résultats en termes de déliement, avec moins d'un tiers de la valeur totale des contrats alloué à leurs propres fournisseurs.

Graphique 4. Part des contrats financés par l'APD attribuée par les membres du CAD à leurs fournisseurs nationaux, relevant du champ d'application de la Recommandation, 2019-20



Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

25. Concernant les tendances, par comparaison avec 2017-18 la part de la valeur des contrats attribuée à des fournisseurs des donneurs a diminué substantiellement dans le cas de l'Autriche (-61 points de pourcentage), de l'Espagne (-48 pp), de la Slovénie (-36 pp), de l'Italie (-12.5 pp), de la France (-14 pp) et de l'Allemagne (-10 pp). Par contre, elle a augmenté considérablement dans le cas de l'Australie (+31 pp), du Luxembourg (+31 pp), du Canada (+28.5 pp) et du Danemark (+11.8 pp).

26. Si la proportion élevée des contrats adjudgés par certains donneurs à leurs fournisseurs nationaux fait s'interroger sur la mesure dans laquelle l'aide non liée officiellement est également non liée *de facto*, certains facteurs liés à la nature de leur coopération pour le développement peuvent expliquer en partie ce résultat. Par exemple, 70 % des contrats attribués par l'Australie ont été mis en œuvre dans des petits États insulaires en développement (PEID) voisins caractérisés par la petite taille de leur économie et par l'éloignement de leurs marchés. L'Australie, les États-Unis et le

Royaume-Uni sous-traitent souvent la gestion de projet et les compétences opérationnelles nécessaires pour mettre en œuvre leurs projets à des partenaires intermédiaires basés dans leur pays. Il est important de noter que ces partenaires sont parfois des filiales locales d'entreprises internationales¹⁷. Ainsi, la majorité des contrats de développement de l'Australie a été attribuée à des fournisseurs enregistrés en Australie, mais qui étaient dans les faits sous contrôle étranger. Tout en répondant aux demandes de développement, les donateurs peuvent accorder une place privilégiée à certains domaines d'action pour lesquels ils disposent d'un avantage comparatif. Ainsi, 37 % des contrats de la France portaient sur le secteur de l'eau¹⁸ et 64 % de ceux attribués par les États-Unis avaient trait au secteur de la santé.

27. Par ailleurs, la répartition géographique des contrats de premier rang ne donne qu'une image partielle de la mesure dans laquelle la passation de marchés dans le domaine du développement profite aux acteurs et organisations locaux des pays partenaires. D'après les chiffres fournis par l'Australie pour 2020-21, la passation de marchés a eu des impacts positifs sur les économies locales via un grand nombre de contrats de sous-traitance accordés par le fournisseur principal à des entreprises locales ainsi qu'à travers l'emploi d'un personnel local en nombre considérable. La question du recours aux contrats de sous-traitance et/ou à la main-d'œuvre locale pour encourager la participation locale est examinée plus en détail dans le document de réflexion séparé consacré à la révision de la Recommandation sur le déliement.

Les bénéficiaires visés par la Recommandation sont mieux placés pour remporter des contrats dans leurs propres pays et territoires lorsqu'ils se trouvent dans des contextes moins fragiles ou lorsqu'ils font partie du groupe des PPTE.

28. Globalement, si 44 % du nombre total des contrats ont été attribués aux fournisseurs des pays et territoires en développement couverts par la Recommandation, ces contrats ne représentaient que 13 % de la valeur totale. Le rapport 2020 sur le déliement de l'aide (OCDE, 2020_[2]) examine quelques-uns des obstacles que ces fournisseurs sont susceptibles de rencontrer pour soumissionner aux marchés financés par l'APD, comme la taille et de la complexité des contrats ou le manque d'accès aux possibilités de soumissionner. Le document de réflexion séparé élaboré par le Secrétariat explore plusieurs approches que le CAD pourrait adopter pour réduire ces obstacles. Toutefois, la question de savoir si le marché local des pays bénéficiaires visés par la Recommandation est en mesure de fournir les biens, services et travaux nécessaires constitue un autre facteur qui risque d'être difficile à évaluer. Ainsi, de nombreux pays et territoires couverts par la Recommandation se trouvent dans des contextes fragiles, dans lesquels l'approvisionnement des marchés et la concurrence peuvent être insuffisants ou inexistantes. Le Tableau 1 montre que si la part de la valeur totale des contrats attribués aux fournisseurs des pays bénéficiaires s'élève à 9 %, elle passe à 19 % lorsque l'on exclut les pays et territoires se trouvant dans un contexte fragile.

¹⁷Les données relatives aux contrats attribués reposent sur le pays dans lequel le soumissionnaire est enregistré, qui peut différer du pays dans lequel ses services centraux sont situés.

¹⁸ Sur la base des contrats alloués par secteur uniquement.

Tableau 1. Origine géographique des contrats financés par l'APD dans différents contextes de fragilité

Bénéficiaire par catégorie de fragilité	Volume total des contrats (millions USD)	(%) attribué à des contractants du pays bénéficiaire	(%) attribué à des contractants du pays donneur	(%) attribué à des contractants d'autres pays donateurs	(%) attribué à des contractants d'autres pays en développement	(%) attribué à des institutions multilatérales
Bénéficiaires extrêmement fragiles	5 813	4	32	7	11	45
Autres bénéficiaires fragiles	15 016	11	62	10	6	12
Bénéficiaires non fragiles	2 091	19	52	7	12	11
Total	22 920	9	54	9	8	20

Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé. La liste des pays et territoires dans des contextes fragiles a été extraite du cadre 2020 de l'OCDE sur la fragilité (OCDE, 2021^[3]).

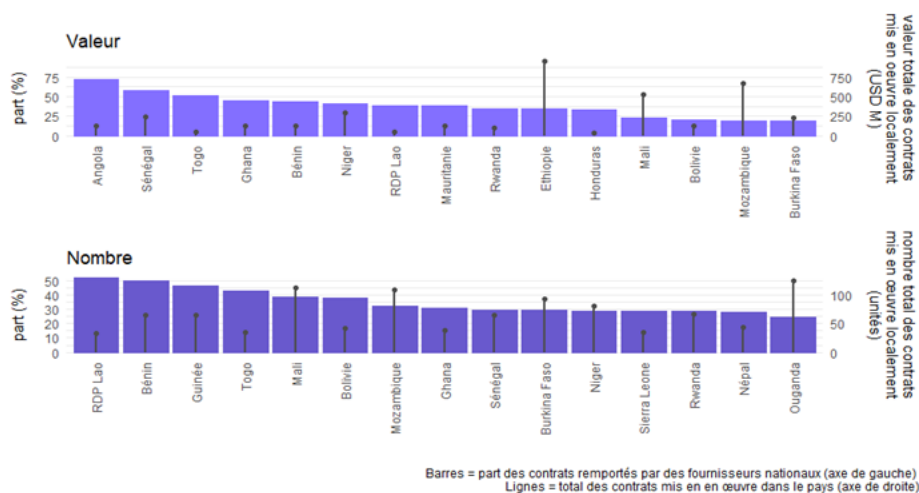
Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

29. Les PPTE affichent les meilleures performances de tous les différents groupes de pays couverts par la Recommandation pour ce qui est des contrats remportés mis en œuvre dans leur pays, avec 15 % de la valeur totale et 20.4 % du nombre total, contre respectivement 9.6 % et 18.8 % pour les PMA, 9.3 % et 18.5 % pour les pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA, et 2.5 % et 5.9 % pour les APFR. Cela s'explique par la composition de ces groupes ; en particulier, de nombreux pays et territoires qui obtiennent de moins bonnes performances dans les catégories des PMA et des pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA ne font pas partie du groupe des PPTE¹⁹.

30. L'examen de la performance individuelle des bénéficiaires visés par la Recommandation montre que certains d'entre eux se démarquent (voir Graphique 5). L'Angola, le Sénégal et le Togo ont remporté plus de la moitié de la valeur totale, tandis que le Ghana, le Bénin, le Niger, la République démocratique populaire lao, la Mauritanie, le Rwanda, l'Éthiopie et le Honduras en ont remporté plus d'un tiers. En termes de nombre de contrats, la République démocratique populaire lao, le Bénin, la Guinée, le Togo, le Mali, l'État plurinational de Bolivie, le Bhoutan et le Mozambique ont remporté plus d'un tiers de ceux mis en œuvre dans leur pays.

¹⁹ On peut citer, par exemple, Kiribati, les Îles Salomon, le Soudan du Sud, le Timor-Leste, Vanuatu, le Cambodge, le Myanmar, le Bangladesh et le Yémen, qui ont remporté moins de 6 % de la valeur des contrats mis en œuvre dans leur pays.

Graphique 5. Bénéficiaires visés par la Recommandation qui ont remporté la plus forte proportion de contrats mis en œuvre dans leur pays, 2019-20



Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé. Seuls sont pris en compte dans ces calculs les pays bénéficiaires qui ont obtenu au minimum 10 contrats pour une valeur totale minimale de 20 millions USD. Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

31. Comme examiné dans le document séparé consacré à la révision de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD, qui contient une analyse préliminaire pour le CAD, des données de meilleure qualité et plus granulaires (par exemple, des informations sur les biens et services qui font l'objet des marchés publics) seraient utiles afin d'acquérir une compréhension plus globale des raisons pour lesquelles certains contrats sont attribués à des fournisseurs locaux, et d'autres non.

4. Tendances générales du déliement de l'aide

32. L'impact global de la Recommandation sur le déliement de l'aide s'étend au-delà des activités et des pays et territoires qui relèvent de son champ d'application. À cet égard, la Recommandation invite les membres du CAD qui fournissent une aide non liée aux activités, pays et territoires non couverts par la Recommandation à continuer de la sorte, et à étudier les possibilités qui existent de poursuivre le déliement de l'aide dans ces derniers. Un certain nombre de membres du CAD (par ex., le Canada, la France et le Royaume-Uni) ont pris au niveau national des engagements en matière de déliement qui couvrent tous les bénéficiaires de l'APD. Au titre de l'Accord de Partenariat de Busan, les membres du CAD se sont par ailleurs collectivement engagés à « accélérer les efforts en matière de déliement de l'aide » (OCDE, 2011^[4]).

33. Cette section examine les grandes tendances et principaux schémas observés en matière de déliement de l'APD, c'est-à-dire l'APD relevant de la Recommandation et au-delà de son champ d'application, et, par conséquent, étudie l'APD bilatérale à l'ensemble des activités et à l'ensemble des pays en développement.

4.1. Déliement de jure : messages clés tirés des données sur le degré de liaison de l'APD

En 2020, la part de l'APD bilatérale notifiée comme non liée a atteint son plus haut niveau jamais enregistré.

34. Après deux baisses consécutives, la part de l'APD bilatérale notifiée par les membres du CAD comme non liée a atteint 82.3 % en 2020 (voir Tableau A7 de l'Annexe A), son plus haut niveau jamais enregistré. C'est presque 10 points de pourcentage de plus que le taux de déliement de 73 % de 2010, utilisé comme point de référence lorsque les donateurs sont convenus d'accélérer leurs efforts pour délier l'aide (OCDE, 2011^[4]). La hausse de 2020 est principalement attribuable à l'augmentation de la part non liée du Japon et de celle des États-Unis, qui représentent une proportion importante de l'APD bilatérale du CAD (environ un tiers).

35. La diminution enregistrée en 2019, de 77.2 % à 76.9 %, était due en partie à un ajustement de la notification, plusieurs pays ayant cessé de notifier comme non liées certaines modalités de coopération considérées comme liées par définition (coût des étudiants dans les pays donateurs, personnel du pays donneur et sensibilisation au développement).

36. L'examen de la tendance sur une base biennale montre que la part moyenne de l'aide non liée de l'ensemble du CAD a augmenté légèrement, passant de 79 % en 2017-18 à 79.6 % en 2019-20. Cependant, si l'on étudie la performance moyenne des différents membres, on constate que le taux de déliement a baissé de 82.6 % en 2017-18 à 75 % en 2019-20. Cela s'explique par le fait que les taux individuels de déliement ont accusé une forte baisse pour quelques membres qui représentent une faible proportion de l'APD totale.

37. Comme le montre le Graphique 6, les performances des différents membres du CAD varient fortement. Les données relatives à la moyenne des parts non liées en 2019-20 indiquent que :

- Huit membres (Pays-Bas, Norvège, Royaume-Uni, Luxembourg, Finlande, Canada, Suisse et Irlande) ont notifié un degré total ou presque total de déliement de l'aide au titre de leurs programmes (supérieur à 95 %), et sept membres (Danemark, Belgique, Italie, France, Australie, Suède et Allemagne) ont notifié un degré élevé de déliement (> 85 %).
- Le taux de déliement de l'aide de l'Espagne, la Nouvelle-Zélande, du Portugal, du Japon et de l'UE est comparable à la moyenne des membres du CAD (75 %).
- L'Islande, la République tchèque, les États-Unis, la Corée et l'Autriche se situent en dessous de la moyenne des membres du CAD, mais accordent encore plus de la moitié de leur APD bilatérale sous forme d'aide non liée.
- La Hongrie, la Pologne, la Slovaquie et la Grèce dispensent moins d'un tiers de leur APD bilatérale sous forme d'aide non liée.

38. La proportion plus élevée d'aide liée fournie par certains donateurs tels que la République tchèque peut s'expliquer en partie par les caractéristiques de leur coopération pour le développement, qui prend dans une grande mesure la forme d'assistance technique pour répondre aux demandes de transfert de connaissances et de technologies des pays partenaires.

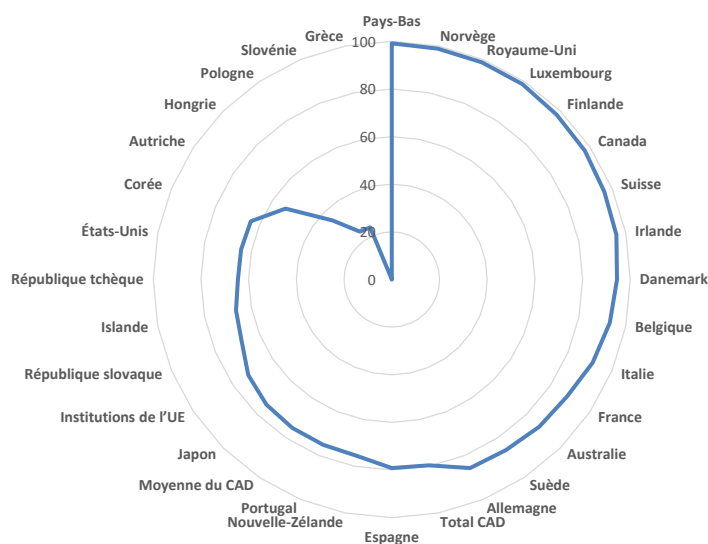
39. L'ajustement de la notification décrit plus haut au paragraphe 35 a eu, à des degrés divers, un impact négatif sur le taux de déliement de l'Australie, l'Autriche, la Corée, du Danemark, des États-Unis, de la France, la Grèce, l'Irlande, l'Islande, du Japon, du

Royaume-Uni et de l'UE (leurs modalités de coopération considérées comme liées par définition ne sont, intégralement ou partiellement, plus notifiées comme non liées, conformément aux directives pour l'établissement des rapports statistiques du CAD). Pour l'Australie, la France, la Hongrie et la Slovaquie en particulier, les parts d'aide non liée sont ainsi devenues sensiblement plus faibles que d'ordinaire, car les modalités de coopération liées par définition représentent une part significative de leur aide. En revanche, les parts d'aide non liée du Canada, de la Belgique, de la Finlande, de l'Italie et du Luxembourg sont relativement surestimées par rapport à celles des autres donateurs car ces pays notifient une partie de ces modalités comme non liées.

40. Il convient de noter que certains membres s'interrogent sur le bien-fondé d'inclure les modalités de coopération considérées comme liées par définition dans les chiffres sur le degré de liaison car ils estiment que ces modalités ne peuvent pas être déliées, tandis que d'autres insistent sur la nécessité de continuer à assurer la transparence dans la notification du degré de liaison, afin de respecter l'engagement souscrit par les membres du CAD en 2011 dans l'Accord de Partenariat de Busan « d'améliorer la qualité, la cohérence et la transparence de leurs rapports sur le statut de leur aide au regard du déliement » (OCDE, 2011^[4]). Des discussions sont en cours au sein du GT-STAT pour faire en sorte que tous les membres notifient de la même manière le degré de liaison des modalités de coopération liées par définition. Il est à noter, toutefois, que ces modalités ont collectivement un impact marginal sur la performance globale du CAD en matière de déliement, car elles représentent une faible part des engagements bilatéraux du CAD (4 % en 2020), sachant qu'une part encore plus faible est actuellement notifiée comme non liée.

Graphique 6. Part de l'APD bilatérale notifiée comme non liée par les membres du CAD, moyenne 2019-20

Au-delà de la Recommandation, tous bénéficiaires et tous secteurs confondus



Note : Hors coûts des réfugiés dans le pays donneur et frais administratifs pour lesquels le degré de liaison ne peut être comptabilisé.

Source : Système de notification des pays créanciers du CAD-OCDE.

4.2. Déliement *de facto* : dispositions relatives à la transparence

4.2.1. Couverture des notifications concernant les dispositions relatives à la transparence

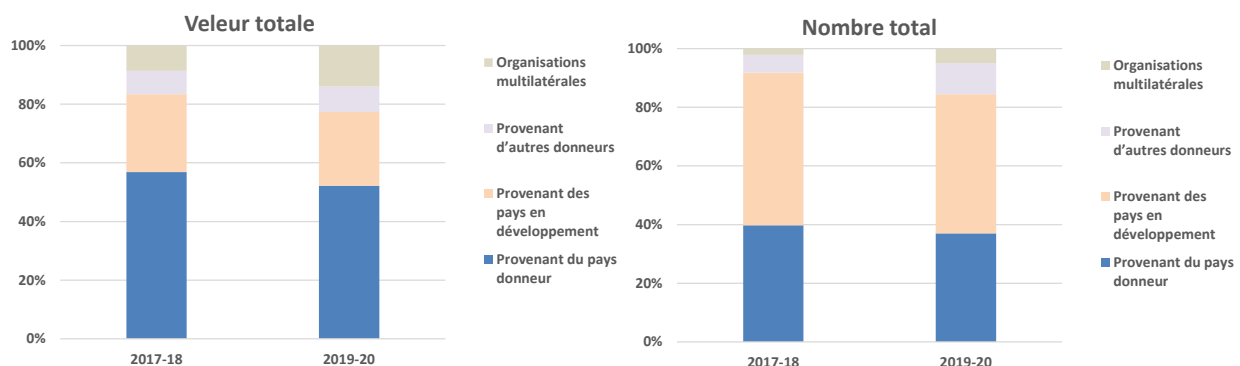
41. Huit membres ont procédé à 507 notifications préalables en 2019-20, représentant une valeur totale de 25.2 milliards USD. Parmi celles-ci, 97 notifications d'un montant de 6.6 milliards USD concernaient des bénéficiaires de l'APD qui ne relèvent pas du champ d'application de la Recommandation. Concernant les notifications *ex post*, 26 membres ont communiqué des données sur les contrats attribués en 2019-20, soit au total 14 573 contrats pour une valeur totale de 33.8 milliards USD (voir Tableau A8 de l'Annexe A). 3 643 de ces contrats ont été mis en œuvre dans des bénéficiaires de l'APD qui ne relèvent pas du champ d'application de la Recommandation, pour une valeur totale de 9.9 milliards USD. Les données sur les contrats d'un montant supérieur à 700 000 DTS notifiés au niveau individuel, qui représentent 30 % du nombre total et 97 % de la valeur totale des contrats, montrent que 62.3 % de la valeur totale de ces contrats étaient mis en œuvre dans les PMA et les APFR, 29.1 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure (PRITI), 4.4 % dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) et 4.2 % n'étaient pas affectés par groupe de revenu.

4.2.2. Origine géographique des marchés publics financés par l'APD bilatérale

42. **En 2019-20, les membres du CAD ont attribué une moindre part des contrats à leurs fournisseurs nationaux, confirmant la baisse déjà notée dans le précédent rapport.** En termes de valeur totale, la part adjudgée aux fournisseurs nationaux a reculé de 57 % en 2017-18 à 52 % en 2019-20 (voir Graphique 7), à un niveau comparable aux résultats observés pour les contrats visés par la Recommandation (voir section 3.3.2). En termes de nombre de contrats, 40 % ont été adjudgés à des fournisseurs nationaux en 2017-18, contre 37 % en 2019-20. La part de la valeur totale attribuée aux fournisseurs provenant des pays en développement et d'autres donateurs est restée stable, à environ 25 % et 8 % respectivement, tandis que la part attribuée aux institutions multilatérales est passée de 8.6 % à 14 %.

Graphique 7. Origine géographique des contrats au-delà du champ d'application de la Recommandation (%), 2019-20

Contrats au-delà du champ d'application de la Recommandation, tous bénéficiaires de l'APD confondus



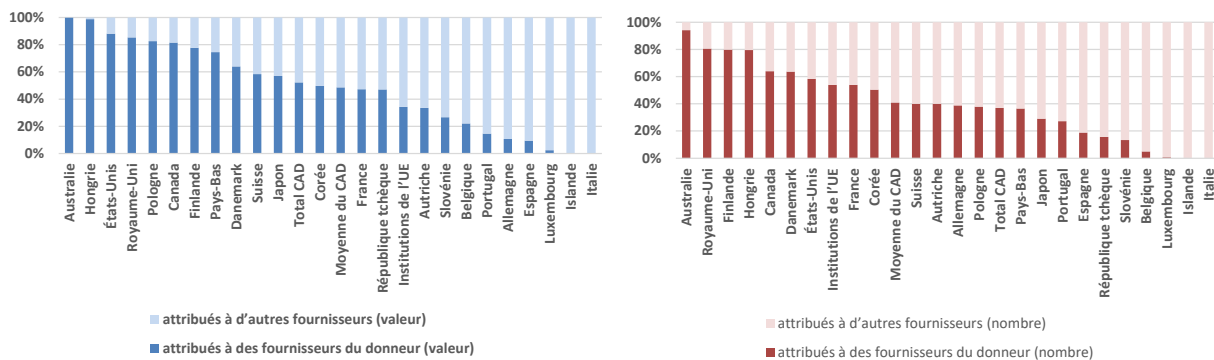
Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

43. En termes de performance individuelle (voir Graphique 8), les membres du CAD peuvent être classés en plusieurs catégories, qui reflètent partiellement la performance entrant dans le champ d’application de la Recommandation :

- L’Australie et la Hongrie ont attribué la quasi-totalité de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux, en termes de valeur et de nombre.
- Les États-Unis, le Royaume-Uni, la Pologne et le Canada ont attribué plus de 80 % de la valeur de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux. Cependant, pour les États-Unis et la Pologne, cela n’a représenté respectivement que 58 % et 38 % du nombre total de leurs contrats.
- La Finlande, les Pays-Bas, le Danemark, la Suisse et le Japon ont attribué plus de la moitié de la valeur de leurs contrats à leurs fournisseurs nationaux. C’est une proportion supérieure à la moyenne des membres du CAD (48.6 %). Toutefois, en termes de nombre de contrats, le Japon, les Pays-Bas et la Suisse ont adjugé moins de 20 % de leurs contrats à leurs fournisseurs.
- Les résultats de la Corée, la France et la République tchèque se situent aux environs de la moyenne du CAD, avec près de la moitié de la valeur des contrats attribués à leurs fournisseurs nationaux.
- L’Allemagne, l’Autriche, la Belgique, l’Espagne, le Luxembourg, le Portugal, la Slovaquie et l’UE ont attribué moins d’un tiers de la valeur de leurs contrats à des fournisseurs nationaux. En ce qui concerne l’Islande, l’Italie et le Luxembourg, presque tous leurs contrats ont été adjugés à des fournisseurs provenant d’autres pays.

Graphique 8. Part des contrats financés par l’APD attribuée par les membres du CAD à leurs fournisseurs nationaux, 2019-20

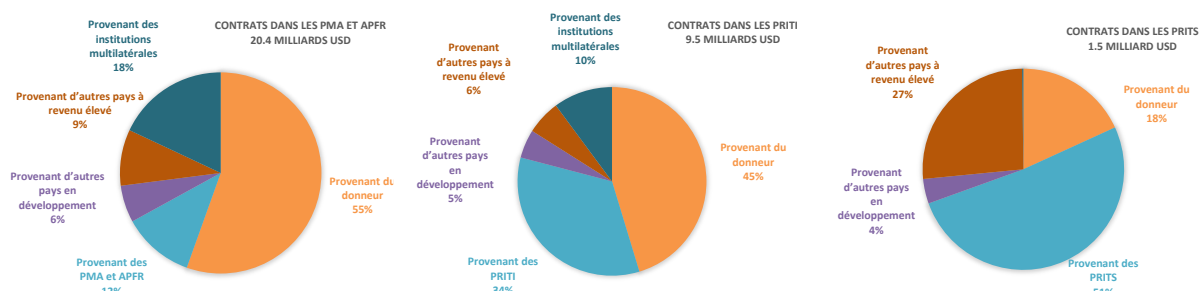
Contrats au-delà du champ d’application de la Recommandation, tous bénéficiaires de l’APD confondus



Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

44. Étant donné que les bénéficiaires visés par la Recommandation représentent environ 60 % du total des contrats attribués notifiés, les facteurs énoncés au paragraphe 26 liés à la nature de l'aide des membres demeurent valables pour expliquer les disparités entre les membres du CAD en termes de contrats attribués à leurs fournisseurs nationaux. Par ailleurs, comme indiqué dans le précédent rapport, la part des contrats attribués à des fournisseurs provenant du pays donneur, en termes de valeur, diminue fortement à mesure que le groupe de revenu auquel appartient le pays bénéficiaire est plus élevé, et passe de 55 % dans les PMA et les APFR à 45 % dans les PRITI et 18 % dans les PRITS (voir le Graphique 9).

Graphique 9. Origine géographique des contrats financés par l'APD, par groupe de revenu du pays bénéficiaire, 2019-20



Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé.

PMA : pays les moins avancés ; APFR : autres pays à faible revenu ; PRITI : pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure ; PRITS : pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

En matière d'obtention de contrats, la performance des soumissionnaires originaires des pays bénéficiaires de l'APD varie au sein des groupes de revenu et d'un groupe de revenu à l'autre

45. Comme indiqué dans le dernier rapport, plus le groupe de revenu auquel appartient le destinataire de l'APD est élevé, plus l'origine géographique des contrats financés par l'APD se redistribue des fournisseurs du pays donneur à ceux des pays en développement. Le Graphique 9 montre que si 12 % de la valeur totale des contrats mis en œuvre dans les PMA et les APFR ont été attribués aux fournisseurs de ces pays et territoires, cette part passe à 34 % dans les PRITI et 51 % dans les PRITS, ce qui donne à penser, là aussi, que les pays et territoires à revenu intermédiaire ont tendance à rencontrer beaucoup moins d'obstacles que les PMA et les PFR.

46. Le même résultat s'observe lorsque l'on examine le classement des différents pays en développement en termes d'obtention de contrats mis en œuvre dans leur pays durant la période 2016-20. Le Graphique 10 montre que sur les 10 pays obtenant les meilleurs résultats, 8 sont soit des PRITS (République populaire de Chine, Brésil, Paraguay, Afrique du Sud et Bosnie-Herzégovine), soit des PRITI dont l'économie est importante (Inde, Indonésie, Viet Nam), tandis que 7 des 9 pays dont la part des contrats remportés est égale à 0 % ou proche de 0 % sont des PMA (Libéria, Soudan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Gambie, Somalie, Soudan du Sud et Timor-Leste).

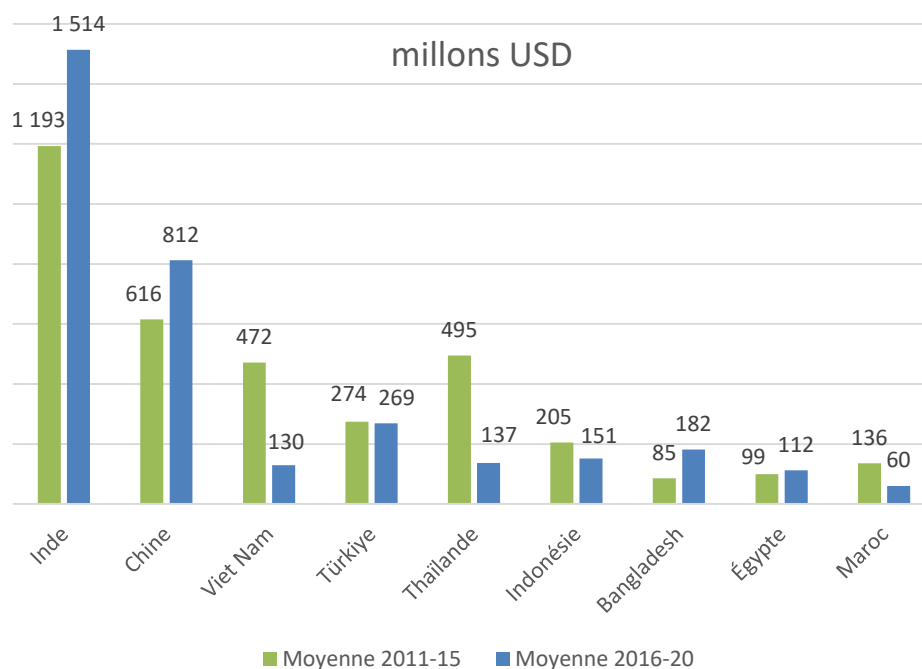
47. Cependant, plusieurs pays se démarquent au sein des groupes de revenu. Avec une part des contrats inférieure à 5 %, la République arabe syrienne (ci-après la « Syrie »),

En termes de volume total des contrats remportés, l'Inde, la Chine et la Türkiye sont les pays en développement qui obtiennent les meilleurs résultats, les deux derniers étant particulièrement performants hors de leur pays.

48. La répartition géographique des contrats attribués au cours de la période 2016-20 montre que les soumissionnaires d'Inde, de Chine et de Türkiye ont remporté le volume le plus important, avec une moyenne annuelle de respectivement 1 514 millions USD, 812 millions USD et 269 millions USD (voir le Graphique 11). Par comparaison avec la période 2011-15, le volume moyen des contrats obtenus a augmenté considérablement dans le cas des soumissionnaires provenant de l'Inde (+321 millions) et de la Chine (+197 millions). En proportion du volume total des contrats attribués par les membres du CAD, la moyenne annuelle de ceux adjudés aux soumissionnaires provenant de l'Inde et de la Chine est restée stable entre 2011-15 et 2016-20, passant de 7.9 % à 7.7 % pour l'Inde et de 4.4 % à 4.1 % pour la Chine.

49. Les autres pays en développement qui ont remporté en moyenne un volume élevé de contrats entre 2016 et 2020 comprennent le Bangladesh (182 millions USD), l'Indonésie (152 millions USD), la Thaïlande (137 millions USD), le Viet Nam (130 millions USD) et l'Égypte (112 millions USD). Si cette part est plus élevée qu'au cours de la période 2011-15 pour le Bangladesh (+ 97 millions USD) et l'Égypte (+ 13 millions), le Viet Nam (- 342 millions), la Thaïlande (- 358 millions) et l'Indonésie (- 54 millions) ont remporté des contrats de moindre volume.

Graphique 11. Pays en développement les plus représentés dans la répartition géographique des contrats financés par l'APD entre 2011 et 2020

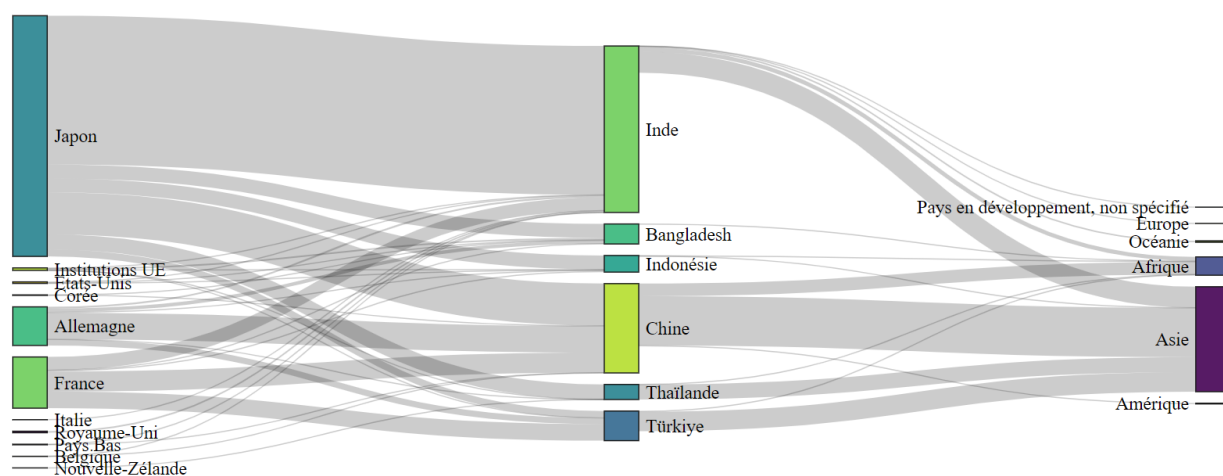


Note : Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé. Le graphique montre les pays en développement qui ont remporté les plus importants volumes de marchés publics financés par l'APD entre 2011 et 2020.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

50. Le Graphique 12 montre qui finance les contrats remportés par les soumissionnaires provenant des cinq premières économies en développement et où ces contrats sont mis en œuvre. Si les soumissionnaires du Bangladesh (99 %), d'Inde (84 %) et d'Indonésie (96 %) ont remporté la totalité ou la quasi-totalité de leurs contrats chez eux, ceux de Chine (70 %), Thaïlande (100 %) et Türkiye (68 %) les ont majoritairement remportés à l'étranger. Les principaux donneurs qui ont financé ces contrats sont le Japon, la France et l'Allemagne, dont le soutien revêt principalement la forme de prêts pour des projets d'infrastructure qui font l'objet d'une passation de marchés sous la responsabilité du pays emprunteur.

Graphique 12. Origine et lieu de mise en œuvre des contrats financés par l'APD remportés par des fournisseurs provenant des pays émergents, 2016-20



Note : De gauche à droite : pays financeur, pays d'origine du contractant, région dans laquelle le contrat est mis en œuvre (lorsque le contrat est mis en œuvre dans le pays du contractant, il n'y a pas de flux correspondant). Seuls sont pris en compte dans ces calculs les contrats dont le montant est égal ou supérieur à 700 000 DTS, qui font l'objet d'une notification au niveau individuel et sont assortis d'informations sur le pays bénéficiaire et le pays d'enregistrement du fournisseur. Sont exclus les contrats dont le montant est inférieur à 700 000 DTS et qui sont notifiés au niveau agrégé.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Annexe A. Tableaux statistiques

Tableau A.1. APD bilatérale et part non liée des membres du CAD, relevant du champ d'application de la Recommandation

Engagements d'APD en faveur des bénéficiaires et secteurs visés par la Recommandation

	Total (millions USD, prix constants de 2020)					Part non liée (%)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Australie	292	317	305	352	322	100	100	100	100	100
Autriche	45	33	46	28	31	27.2	74.1	57.6	17.4	21.1
Belgique	212	227	113	464	213	100	99	99	99	99
Canada	743	565	505	506	290	100	100	100	100	100
République tchèque	5	9	7	9	10	34	51	49	58.1	54.5
Danemark	318	443	366	352	202	98.9	100	91.5	84	100
Institutions de l'UE	5 614	4 274	3 693	3 769	3 922	100.0	100.0	100.0	91.5	96
Finlande	69	83	113	103	103	94.9	99.7	97.8	100	98.8
France	1 432	1 933	1 843	3 134	3 090	98.9	99.8	99.8	98.9	98.5
Allemagne	1 139	1 376	1 630	1 872	2 297	99.9	100	100	100	100
Grèce	0.0	0.0	0	3	10.1	0.0
Hongrie	4.2	2.4	26.6	27		0.0	6.1	5.8	40.4	..
Islande	13	11	19	17	16	100	100	94	93	99
Irlande	123	128	104	124	140	100	100	100	100	100
Italie	125	447	262	254	201	99.6	92.7	96.1	93.2	85.7
Japon	3 732	5 846	4 482	3 993	7 409	97.1	98.1	100	97.3	100
Corée	1 023	718	1 204	1 284	911	67.3	58.6	45.6	62.7	80.0
Luxembourg	45	40	73	93	104	100	100	100	100	100
Pays-Bas	571	349	417	589	563	99.7	97.0	99.9	99.9	100
Nouvelle-Zélande	55	47	27	128	102	98.9	92.7	98.6	97.5	98.0
Norvège	348	388	558	387	500	100	100	100	100	100
Pologne	80	14	87	14	11	2.0	10.6	2.0	9.6	24.2
Portugal	36	26	34	29	31	55.4	62.5	69.1	85.5	64.5
République slovaque	0.5	2.3	0.9	0.5	1.8	98.1	41.8	0.0	23.9	2.5
Slovénie	0.0	0.3	0.5	0.2	0.3	100.0	100.0	48.9	50.0	66.2
Espagne	81	132	199	94	119	98.0	88.3	98.2	82.5	94.7
Suède	493	765	772	568	323	99.6	99.4	98.6	96.2	92.4
Suisse	330	463	545	595	635	100	100	100	100	100
Royaume-Uni	1 140	709	615	1 626	700	100	100	100	100	100
États-Unis	7 505	6 784	6 866	6 253	7 071	69.4	73.8	64.2	62.8	71.8
Total	25 573	26 133	24 913	26 664	29 319	88.7	91.2	86.7	87.1	91.5

Note : Hors frais administratifs, coûts des réfugiés dans le pays donneur et autres secteurs exclus du champ d'application de la Recommandation sur le déliement.

Les données du tableau ont été révisées de manière à tenir compte des évolutions de la liste des pays visés par la Recommandation. Le champ d'application de la Recommandation a été élargi afin d'y inclure les PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA à compter de 2009, et les APFR et les pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA à compter de 2019.

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Tableau A.2. Caractéristiques de l'aide liée des membres du CAD, 2019-2020

APD visée par la Recommandation

Donneur	Montant total, millions USD	Organisme donneur	Degré de liaison	Type d'aide	Instrument financier	Canal d'acheminement	Secteur
Autriche	47	Ministère des Finances (99 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (99 %)	Gouvernement donneur (99.9 %)	Distribution d'eau (39 %) ; santé (17 %) ; éducation (13 %)
Belgique	5	Service public fédéral des Affaires étrangères (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (62 %) ; dons (38 %)	Gouvernement bénéficiaire (100 %)	Distribution d'eau (58 %) ; énergie (32 %) ; transport (11 %)
République tchèque	8	Agence tchèque de développement (84 %) ; ministère des Affaires étrangères (14 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans un pays donneur (68 %) ; organisations non gouvernementales (11 %) ; secteur privé du pays fournisseur (10 %)	Agriculture (24 %) ; éducation (15 %) ; santé (16 %) ; distribution d'eau (14 %)
Danemark	58	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Bonification d'intérêt (99.6 %)	Gouvernement donneur (93 %) ; gouvernement bénéficiaire (7 %)	Énergie éolienne (93 %) ; transport routier (7 %)
Institutions de l'UE	469	Commission européenne (92 %) ; Fonds européen de développement (8 %)	Partiellement déliée (88 %) ; liée (12 %)	Interventions de type projet (59 %) ; panier de fonds/financements groupés (41 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (48.5 %) ; gouvernement bénéficiaire (16 %) ; ONG basées dans un pays en développement (12.5 %) ; secteur privé du pays fournisseur (10 %) ; gouvernement tiers (coopération déléguée) (5 %)	Aide multisectorielle (49 %) ; éducation (14 %) ; protection de l'environnement (9 %) ; énergie (5.5 %) ; santé (5 %) ;
Finlande	1	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Universités, établissements d'enseignement post-secondaire et autres établissements d'enseignement, instituts de recherche ou groupes de réflexion (96 %) ; gouvernement donneur (5 %)	Distribution d'eau (95 %) ; droits de l'homme (5 %)
France	81	Ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (99.7 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (99.8 %)	Prêts (69 %) ; dons (31 %)	Gouvernement bénéficiaire (69 %) ; institutions du secteur public (31 %)	Culture (38 %) ; distribution d'eau (37 %) ; transport (7 %)

Allemagne	0.1	Ministère de la Coopération économique et du Développement (100%)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Prévention des catastrophes et préparation à leur survenue (100 %)
Grèce	0.1	Ministère des Affaires étrangères (56 %)	Liée (100 %)	Panier de fonds/financements groupés (56 %) ; interventions de type projet (44 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (56 %) ; gouvernement bénéficiaire (44 %)	Santé (55.5 %) ; protection sociale (44 %)
Hongrie	16	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Gouvernement bénéficiaire (100 %)	Distribution d'eau (55 %) ; développement agricole (32 %)
Islande	1	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Partiellement déliée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans un pays donneur (89 %) ; secteur privé du pays fournisseur (11 %)	Services sociaux de base (27 %) ; éducation (13 %) ; services bancaires et financiers (11 %) ; santé reproductive (10 %)
Italie	46	Agence italienne pour la coopération pour le développement (57.5 %) ; administration centrale (37 %) ; administration locale (5 %)	Liée (90 %) ; partiellement déliée (10 %)	Interventions de type projet (96.5 %) ; Contributions à des programmes et fonds poursuivant un objectif spécifique gérés par des partenaires d'exécution (3.5 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (54 %) ; ONG basées dans un pays donneur (42 %)	Éducation (45 %) ; santé (12.7 %) ; gouvernement et société civile (10 %) ; agriculture (8 %) ; tourisme (8 %) ; protection de l'environnement (6 %)
Japon	109	Agence japonaise de coopération internationale (100 %)	Liée (100 %), en totalité dans un PPTE n'appartenant pas au groupe des PMA (Côte d'Ivoire). L'engagement du Japon concernant le déliement ne s'applique qu'aux PMA.	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (100 %)	Gouvernement bénéficiaire (100 %)	Transport (100 %)
Corée	660	Banque d'import-export de la Corée (91 %)	Liée (99.7 %) ; partiellement déliée (0.3 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (89 %) ; dons (11 %)	Gouvernement bénéficiaire (89 %) ; gouvernement donneur (9 %)	Santé (20.8 %) ; transport (16.5 %) ; énergie (16.5 %) ; éducation (12.8 %) ; gouvernement et société civile (12.2 %) ; distribution d'eau (10.6 %)
Pays-Bas	0.4	Ministère des Affaires étrangères (100 %)	Partiellement déliée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Partenariat public-privé (100 %)	Distribution d'eau (100 %)

Nouvelle-Zélande	5	Ministère des Affaires étrangères et du Commerce (100 %)	Liée (54 %) ; partiellement déliée (46 %)	Panier de fonds/financements groupés (46 %) ; interventions de type projet (54 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (59 %) ; secteur privé du pays fournisseur (41 %)	Développement des services légaux et judiciaires (46 %) ; lutte contre la COVID-19 et les maladies infectieuses (41.2 %) ; élections (12.7 %)
Pologne	21	Ministère des Finances (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (100 %)	Gouvernement donneur (100 %)	Agriculture (100 %)
Portugal	15	Gouvernement portugais (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Prêts (100 %)	Gouvernement bénéficiaire (100 %)	Soutien aux importations-biens d'équipement (100 %)
République slovaque	2	Agence slovaque de développement international (100 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans un pays donneur (82.5 %) ; universités, établissements d'enseignement post-secondaire ou autres, instituts de recherche ou groupes de réflexion (11 %)	Agriculture (49.9 %) ; éducation (22.5 %) ; santé (28 %)
Slovénie	0.2	Ministère de la Défense (59 %) ; ministère des Affaires étrangères (41 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	Gouvernement donneur (59 %) ; ONG basées dans un pays donneur (41 %)	Lutte contre la COVID-19 (59 %) ; soins et services de santé de base (41 %)
Espagne	23	Comunidad Valenciana (60 %) ; ministère de la Défense (19 %) ; AECID (12 %)	Liée (100 %)	Interventions de type projet (100 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans un pays donneur (66 %) ; gouvernement donneur (23 %) ; universités, établissements d'enseignement post-secondaire ou autres, instituts de recherche ou groupes de réflexion (9 %)	Gouvernement et société civile (41.3 %) ; agriculture (11.8 %) ; santé (11.2 %) ; éducation (9.8 %)
Suède	46	Asdi (93 %) ; Institut suédois (6 %)	Liée (82 %) ; partiellement déliée (18 %)	Interventions de type projet (84 %) ; contributions à des programmes et fonds poursuivant un objectif spécifique gérés par des partenaires d'exécution (16 %)	Dons (100 %)	ONG basées dans un pays donneur (54 %) ; ONG internationales (37 %) ; gouvernement donneur (5 %)	Gouvernement et société civile (38 %) ; éducation (22 %) ; agriculture (19 %) ; distribution d'eau (16 %)
États-Unis	4 321	USAID (83 %) ; Département d'État (12.5 %) ; Département de l'Agriculture (4 %) ; Département de la santé et des services humains (1 %).	Liée (100 %)	Interventions de type projet (99 %) ; contributions à des programmes et fonds poursuivant un objectif spécifique gérés par des partenaires d'exécution (1 %)	Dons (100 %)	Secteur privé du pays fournisseur (63 %) ; ONG basées dans un pays donneur (18 %) ; gouvernement donneur (15 %)	Santé (39 %) ; gouvernement et société civile (27 %) ; éducation (10.7 %) ; agriculture (10 %)

Source : Système de notification des pays créanciers (SNPC) de l'OCDE.

Tableau A.3. Situation des membres du CAD : matrice d'indicateurs de référence

	Taux de déliement (1)			Indicateur composite du partage de l'effort (2)		
	(Point de référence : 0.60)			(Point de référence : 0.04)		
	Base (moy. 99-01)	2019	2020	Base (moy. 99-01)	2019	2020
Australie	0.42	0.94	0.84	0.05	0.05	0.05
Autriche	0.66	0.62	0.61	0.09	0.09	0.09
Belgique	0.53	1.00	0.98	0.11	0.21	0.17
Canada	0.42	1.02	0.93	0.05	0.12	0.08
République tchèque	..	0.54	0.52	..	0.03	0.03
Danemark	0.78	0.88	1.00	0.35	0.24	0.20
Institutions de l'UE	..	0.91	0.88
Finlande	0.72	0.99	0.98	0.10	0.15	0.14
France	0.59	0.89	0.89	0.10	0.18	0.22
Allemagne	0.45	0.90	0.90	0.06	0.17	0.19
Grèce	..	0.01	0.00	..	0.03	0.03
Hongrie	..	0.34	0.25	..	0.03	0.03
Islande	..	0.82	0.92	..	0.09	0.10
Irlande	0.85	0.98	0.99	0.15	0.13	0.13
Italie	0.40	0.92	0.87	0.05	0.07	0.07
Japon	0.77	0.86	0.95	0.06	0.12	0.18
Corée	..	0.58	0.73	..	0.07	0.06
Luxembourg	..	1.00	1.00	..	0.52	0.49
Pays-Bas	0.85	1.00	1.00	0.28	0.18	0.15
Nouvelle-Zélande	..	0.76	0.71	..	0.10	0.09
Norvège	0.99	1.00	0.99	0.34	0.31	0.42
Pologne	..	0.21	0.24	..	0.03	0.03
Portugal	0.41	0.78	0.69	0.11	0.07	0.05
République slovaque	..	0.21	0.28	..	0.03	0.02
Slovénie	..	0.42	0.21	..	0.03	0.03
Espagne	0.46	0.82	0.92	0.06	0.05	0.06
Suède	0.57	0.85	0.88	0.25	0.27	0.26
Suisse	0.84	0.97	0.97	0.11	0.16	0.17
Royaume-Uni	0.63	0.99	0.99	0.10	0.25	0.18
États-Unis	..	0.54	0.73	..	0.04	0.06
Total CAD	0.55	0.80	0.86	0.05	0.11	0.12

Note : (1) Le taux de déliement de l'APD bilatérale pour les PMA-PPTE-APFR-pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA se calcule comme suit : APD bilatérale non liée aux PMA-PPTE-APFR-pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA divisée par APD bilatérale totale aux PMA-PPTE-APFR-pays et territoires bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA (sur la base des engagements)

(2) L'indicateur composite du partage de l'effort se calcule comme suit : (APD bilatérale aux PMA-PPTE-APFR-pays bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA/RNB × taux de déliement de l'APD bilatérale aux PMA-PPTE-APFR-pays bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA) + APD multilatérale aux PMA-PPTE-APFR-pays bénéficiant uniquement des crédits de l'IDA/RNB.

En vertu d'une convention appliquée par le CAD, l'APD multilatérale est considérée comme non liée.

Pour la période de base (moy. 99-01), « .. » signale qu'il n'a pas été possible de calculer les indicateurs de la matrice. Certains pays soit n'ont pas encore commencé à notifier leur APD dans le SNPC, soit n'ont pas été en mesure de notifier pleinement leur degré de liaison pour la période considérée. Dans le cas des institutions de l'UE, l'indicateur composite du partage de l'effort ne peut pas être calculé puisque le rapport APD/RNB n'est pas applicable.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.4. Notifications préalables placées sur le panneau d'affichage du CAD

	Montant en millions USD								Nombre							
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Australie *	0	0	9	2
Autriche
Belgique	766	1 016	612	443	773	854	1 029	1 895	37	56	35	40	47	44	57	71
Canada	51	11	..	15	4	0	23	16	8	8	..	1	1	1	4	3
République tchèque
Danemark
Institutions de l'UE
Finlande	2	1
France	6 782	10 721	11 391	12 694	8 709	7 916	9 521	3 323	64	61	85	73	53	78	87	80
Allemagne	111	45	..	38	60	11	4	..	4	3
Grèce
Islande
Irlande
Italie	198	..	251	..	232	5	..	13	..	13
Hongrie
Japon	6 151	2 105	2 889	4 412	4 537	..	864	..	11	10	12	6	12	..	3	..
Corée
Luxembourg
Pays-Bas	125	12
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne
Portugal
République slovaque
Slovénie

Tableau A4 (suite)

	Montant en millions USD															
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Espagne
Suède
Suisse *	30	0	0	0	0	0	0	0	20	29	15	13	16	11	22	31
Royaume-Uni
États-Unis	13 606	2 911	3 522	9 254	3 179	1 470	6 478	1 732	126	114	70	83	51	52	62	62
Total	27 499	16 809	18 414	27 056	17 261	10 491	17 914	7 322	287	284	217	225	183	199	235	272
<i>Pour mémoire :</i>																
<i>Bénéficiaires visés par la Recommandation</i>	21 879	7 798	8 971	12 922	9 461	4 277	12 115	6 467	193	195	141	139	123	117	181	229
<i>Autres bénéficiaires</i>	5 620	9 011	9 443	14 134	7 800	6 213	5 800	855	94	89	76	86	60	82	54	43

Note : (*) Dans un souci de compétitivité, certains membres ont soumis des notifications sans indiquer le montant des projets.

« .. » signale qu'aucune donnée n'a été fournie.

Source : base de données du CAD de l'OCDE sur les notifications préalables des offres d'aide non liée.

Tableau A.5. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification *ex post*, visés par la Recommandation

Volume et nombre des contrats dans les pays bénéficiaires visés par la Recommandation

		Millions USD					Nombre de contrats				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Australie	individuel	215.7	146.7	16.2	43.5	113.1	15	14	3	9	14
	agrégé*	23.1	9.6	5.3	..	8.2	202	64	44	..	63
Autriche	individuel	2.9	2
	agrégé**	8.4	3.6	0.1	2.0	0.9	33	10	2	4	4
Belgique	individuel	16.4	21.2	56.0	20.8	51.7	45	87	60	100	97
	agrégé
Canada	individuel	35.7	78.7	15.8	6.4	2.9	6	9	3	1	1
	agrégé**	6.8	0.7	0.5	6.7	0.9	155	23	9	166	21
République tchèque	individuel	2.2	1
	agrégé***	6.2	8.5	18.7	0.0	8.5	62	211	233	0	58
Danemark	individuel	22.6	16.7	4.4	9.0	..	8	6	2	4	..
	agrégé*	17.1	13.8	13.5	14.2	9.8	231	259	203	232	188
Institutions de l'UE	individuel	2 687.0	3 061.4	3 350.1	3 708.5	3 678.4	452	405	652	732	672
	agrégé	391.0	233.7	329.6	369.2	335.7	1 703	1 232	1 302	1 444	1 094
Finlande	individuel	10.0	15.0	14.3	2.0	..	4	4	3	1	..
	agrégé*	6.5	4.4	1.2	2.0	..	54	48	17	15	..
France	individuel	1 163.0	788.3	1 305.3	648.8	577.4	106	114	104	175	172
	agrégé*	88.9	51.0	36.5	13.1	12.3	305	174	103	56	50
Allemagne	individuel	715.2	1 314.0	1 319.2	1 132.0	1 809.0	203	451	169	557	535
	agrégé**	35.6	63.6	1 415.4	195	299	175
Grèce	individuel
	agrégé****	..	0.1	3
Hongrie	individuel	8.1	1.0	3	1
	agrégé	0.3	0.1	0.1	4	6	1
Islande	individuel
	agrégé**	1.0	..	16.0	3	..	54	..	28
Irlande	individuel
	agrégé
Italie	individuel	0.9	40.5	40.4	1	13	17
	agrégé*	3.9	2.7	10.5	19.9	24.4	15	21	54	86	323
Japon	individuel	1 256.8	7 699.1	2 900.4	1 841.8	5 989.5	55	65	90	74	39
	agrégé
Corée	individuel	22.9	65.9	44.1	48.4	3.2	27	21	6	8	2
	agrégé*	3.3	22.3	13.3	6.6	3.2	63	427	63	76	20
Luxembourg	individuel	8.1	8.7	6.0	8	7	6
	agrégé*	17.0	29.6	23.1	24.6	11.0	645	1 009	940	772	491
Pays-Bas	individuel	4.7	95.5	46.3	1	5	14
	agrégé	7.7	19
Nouvelle-Zélande	individuel	35.0	15.4	15	5
	agrégé**	37.8	304
Norvège	individuel
	agrégé

Tableau A5 (suite)

		Millions USD					Nombre de contrats				
		2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Pologne	individuel
	agrégé	2.1	1.8	2.8	2.7	2.4	35	30	52	55	44
Portugal	individuel
	agrégé*	10.3	8.2	7.3	8.3	5.8	1 042	1 241	1 737	1 472	206
République slovaque	individuel
	agrégé
Slovénie	individuel
	agrégé	..	0.5	..	0.5	0.3	..	8	..	6	5
Espagne	individuel	11.2	29.9	9.5	2.5	4.8	6	6	4	1	2
	agrégé**	140.0	8.6	8.4	12.9	6.4	1 079	120	100	233	227
Suède	individuel	..	0.9	4
	agrégé**	0.2	11.1	12	152
Suisse	individuel	63.9	38.4	84.4	30.1	40.6	14	15	16	5	12
	agrégé
Royaume-Uni	individuel	518.1	251.6	549.2	608.4	104.0	40	26	33	40	11
	agrégé**	22.3	10.3	10.8	4.9	13.0	44	19	28	10	31
États-Unis	individuel	1 983.7	819.4	1 228.3	617.3	1 588.7	104	26	24	39	65
	agrégé
Total CAD	Total CAD	9 586.9	14 855.5	12 822.2	9 351.5	14 506.5	7 290	6 615	6 297	6 400	4 530

Note : (*) en 2016 et 2017 inclut les contrats attribués aux bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation et les contrats attribués aux autres bénéficiaires de l'APD

(**) en 2016 inclut les contrats attribués aux bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation et les contrats attribués aux autres bénéficiaires de l'APD

(***) en 2016, 2017 et 2018 inclut les contrats attribués aux bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation et les contrats attribués aux autres bénéficiaires de l'APD

(****) en 2017 inclut les contrats attribués aux bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation et les contrats attribués aux autres bénéficiaires de l'APD

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.6. Répartition des contrats attribués, visés par la Recommandation, 2019-20 et 2017-18

(a) Volume et nombre des contrats dans les pays bénéficiaires visés par la Recommandation, 2019-20

	Total contrats attribués		Dans le pays donneur		Autre donneur		Pays en développement non visés par la Recommandation		Pays en développement visés par la Recommandation		Institutions multilatérales	
	Nbe de contrats	Millions USD	Nbe de contrats	Millions USD	Nbe de contrats	Millions USD	Nbe de contrats	Millions USD	Nbe de contrats	Millions USD	Nbe de contrats	Millions USD
Australie	86	165	82	164	1	0	3	0
Autriche	10	6	4	2	2	2	1	1	3	0
Belgique	197	72	10	16	23	6	2	2	162	49
Canada	189	17	107	14	60	2	22	1
République tchèque	59	11	15	6	39	3	5	2
Danemark	424	33	272	22	37	6	48	2	67	3
Institutions de l'UE	3 942	8 092	2 125	2 772	184	420	64	252	1 001	791	568	3 857
Finlande	16	4	12	4	3	0	1	0
France	453	1 251	258	752	45	151	41	121	107	227	2	1
Allemagne	1 092	2 941	419	317	161	215	74	226	362	1 330	76	853
Grèce
Hongrie	11	9	10	9	1	0
Islande	28	0	28	0
Irlande
Italie	439	125	198	8	23	4	218	114
Japon	113	7 831	73	6 134	12	1 024	12	498	16	176
Corée	106	61	53	35	52	26	1	0
Luxembourg	1 263	36	8	1	81	5	11	1	1 163	29
Pays-Bas	38	150	13	88	12	31	8	28	5	2
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne	99	5	29	4	70	1
Portugal	1 678	14	391	2	12	0	2	0	1 272	12	1	0
République slovaque
Slovénie	11	1	2	0	1	0	8	1
Espagne	463	27	3	0	1	3	293	12	166	12
Suède
Suisse	17	71	7	37	4	24	6	10
Royaume-Uni	92	730	69	516	15	211	8	4
États-Unis	104	2 206	60	1 871	14	84	30	251
Total CAD	10 930	23 858	4 022	12 765	790	2 106	662	1 236	4 794	3 037	662	4 715
<i>Répartition des contrats attribués (%), 2019-20</i>												
2019-2020 % du total du CAD	100	100	37	54	7	9	6	5	44	13	6	20

Notes : (...) indique qu'aucun contrat n'a été attribué.

Luxembourg : les données ci-dessus n'incluent pas les contrats d'experts individuels (contrat de travail de longue durée).

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

(b) Volume et nombre des contrats dans les pays bénéficiaires visés par la Recommandation, 2017-18

	Total contrats attribués		Dans le pays donneur		Autre donneur		Pays en développement non visés par la Recommandation		Pays en développement visés par la Recommandation		Institutions multilatérales	
	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD
Australie	125	178	90	122	14	51	5	0	16	4
Autriche	12	4	8	3	1	0	1	0	2	0
Belgique	147	77	11	13	16	3	9	9	111	53
Canada	44	96	7	52	5	42	32	1
République tchèque	444	27	141	14	5	1	225	8	73	5
Danemark	470	48	281	27	50	15	64	2	75	4
Institutions de l'UE	3 591	6 975	2 056	2 708	235	608	61	175	966	845	273	2 640
Finlande	72	35	63	34	5	0	4	1
France	495	2 181	297	1 615	30	106	42	185	126	276
Allemagne	1 094	4 112	427	862	139	481	52	206	407	1 360	69	1 204
Grèce	3	0	3	0
Hongrie	4	0	4	0
Islande	54	16	28	2	26	14
Irlande
Italie	76	14	2	2	6	1	68	11
Japon	155	10 600	97	8 709	7	162	15	1 155	36	574
Corée	517	146	427	38	2	17	13	13	75	77
Luxembourg	1 962	67	10	0	158	10	140	6	1 654	51
Pays-Bas	1	5	1	5
Nouvelle-Zélande	5	15	4	14	1	2
Norvège
Pologne	82	5	29	4	53	1
Portugal	2 978	16	432	3	3	0	93	1	2 450	11
République slovaque
Slovénie	8	1	2	0	6	0
Espagne	230	56	11	28	1	4	71	6	147	18
Suède	156	12	71	7	15	1	1	0	69	4
Suisse	31	123	15	53	8	27	8	42
Royaume-Uni	106	822	88	588	9	129	9	105
États-Unis	50	2 048	45	1 797	1	0	2	20	2	230
Total CAD	12 912	27 678	4 649	16 695	711	1 661	809	1 892	6 401	3 587	342	3 844
<i>Répartition des contrats attribués (%) 2017-18</i>												
2017-2018 % de l'ensemble du CAD	100	100	36	60	6	6	6	7	50	13	3	14

Note : Pour un certain nombre de membres, ce n'est qu'à partir de 2018 que la notification agrégée relative aux contrats inférieurs à 700 000 DTS a permis d'établir une distinction entre les contrats exécutés dans les bénéficiaires de l'APD visés par la Recommandation et les contrats exécutés dans d'autres pays en développement (voir Tableau A5).

(...) indique qu'aucun contrat n'a été attribué.

Luxembourg : les données ci-dessus n'incluent pas les contrats d'experts individuels (contrat de travail de longue durée).

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.7. APD bilatérale totale des membres du CAD et part non liée

Engagements d'APD au-delà du champ d'application de la Recommandation (tous secteurs et tous bénéficiaires de l'APD confondus)

	Total (millions USD, prix constants de 2020)					Part non liée (%)				
	2016	2017	2018	2019	2020	2016	2017	2018	2019	2020
Australie	2 145	2 117	2 260	2 047	2 347	100.0	100.0	100.0	90.7	84.2
Autriche	495	484	414	440	617	51.8	50.1	48.5	44.7	62.5
Belgique	1 052	975	832	1 111	955	95.8	95.6	99.1	98.3	88.1
Canada	3 519	2 070	2 540	3 421	2 466	95.6	93.3	97.2	99.2	95.4
République tchèque	59	64	73	92	67	45.9	55.9	57.5	68.9	60.1
Danemark	1 071	1 372	1 582	1 531	1 456	99.0	100.0	97.3	92.9	96.0
Institutions de l'UE	24 702	23 321	22 099	19 901	25 822	71.8	74.0	71.6	72.4	72.3
Finlande	331	552	590	345	594	95.3	98.3	95.4	96.8	98.8
France	8 024	10 076	8 056	12 610	14 596	96.3	96.1	98.1	88.8	88.0
Allemagne	19 404	20 580	20 554	22 068	25 388	86.2	85.5	85.1	84.2	87.3
Grèce	12	17	32	18	0	90.3	90.6	87.9	0.1	0.0
Hongrie	49	37	122	158	222	0.0	86.6	76.7	22.0	48.2
Islande	29	25	40	36	36	100.0	100.0	52.4	56.9	76.2
Irlande	425	440	437	447	446	100.0	100.0	100.0	96.0	96.6
Italie	851	1 651	1 142	1 142	1 136	95.0	90.9	92.2	92.4	89.9
Japon	21 003	20 895	19 483	14 377	21 485	77.4	82.6	67.2	63.5	85.2
Corée	2 409	2 285	2 588	3 498	2 234	56.0	50.2	51.8	55.0	73.0
Luxembourg	290	309	334	367	293	98.9	98.8	99.0	98.9	98.4
Pays-Bas	2 900	2 477	2 808	3 748	4 255	98.8	94.9	96.8	99.0	99.4
Nouvelle-Zélande	385	380	349	499	556	78.5	74.6	80.6	74.5	76.5
Norvège	2 281	2 811	3 024	2 745	3 379	100.0	100.0	100.0	100.0	97.7
Pologne	189	254	257	233	226	34.5	60.3	27.0	24.7	23.6
Portugal	161	140	148	136	124	59.1	68.6	76.1	79.6	70.8
République slovaque	27	36	30	23	32	64.2	62.2	70.3	63.8	72.4
Slovénie	22	20	30	23	24	53.4	99.6	51.2	25.8	21.5
Espagne	2 953	772	800	673	710	81.7	83.5	87.0	76.0	82.5
Suède	2 253	2 535	3 386	2 219	1 539	96.3	89.7	91.4	88.3	84.0
Suisse	1 651	2 516	2 089	2 082	2 508	94.3	96.5	95.8	96.0	96.9
Royaume-Uni	7 131	7 307	6 254	9 464	5 770	100.0	100.0	100.0	98.7	98.7
États-Unis	28 111	28 049	28 369	26 364	29 282	64.7	63.7	60.2	56.9	72.0
Total	133 932	134 567	130 725	131 819	148 565	79.6	80.8	77.2	76.9	82.3

Note : Hors frais administratifs des donateurs et coûts des réfugiés dans le pays donneur.

Source : Système de notification des pays créanciers.

Tableau A.8. Récapitulatif des contrats attribués ayant fait l'objet d'une notification *ex post*

Au-delà du champ d'application de la Recommandation, tous bénéficiaires de l'APD confondus

	Millions USD															
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Australie	419	662	431	353	156	1 036	145	444	844	497	150	218	78	384	23	302
Autriche	5	6	3	8	8	0	2	4	143	139	15	33	20	2	4	6
Belgique	21	12	27	17	23	56	21	52	27	36	73	46	89	60	100	101
Canada	44	65	71	87	110	60	30	18	125	183	179	168	166	83	172	80
République tchèque	6	8	21	..	28	62	211	235	..	186
Danemark	46	45	40	50	31	24	28	15	450	418	373	244	265	247	240	192
Institutions de l'UE	3 078	3 295	3 680	4 078	4 014	2 155	1 637	1 954	2 176	1 766
Finlande	40	..	21	32	25	23	8	4	51	..	83	61	54	37	73	46
France	1 574	2 415	2 943	3 953	2 187	2 914	1 399	1 134	806	420	387	522	402	434	464	410
Allemagne	410	755	714	1 359	2 101	3 006	1 158	2 093	249	305	206	467	859	347	575	616
Grèce	0	2	3	36
Hongrie	6	9	4	108	42	31
Islande	..	1	1	1	..	20	..	0	..	2	3	3	..	102	..	41
Irlande
Italie	5	1	0	4	8	23	87	69	1	18	6	15	22	62	103	341
Japon	8 458	6 891	9 762	8 136	11 869	5 994	4 431	7 723	634	408	553	235	174	238	228	143
Corée	98	55	88	57	103	111	77	8	45	56	93	110	458	216	126	27
Luxembourg	30	38	28	27	39	38	33	16	123	681	575	657	1 018	1 210	1 049	668

Tableau A8 (suite)

	Millions USD								Nombre							
	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Pays-Bas	5	191	55	1	7	34
Nouvelle-Zélande	158	55	352	21
Norvège
Pologne	2	2	2	3	14	8	59	35	30	52	187	122
Portugal	17	13	5	10	8	11	10	7	476	531	938	1 042	1 241	1 908	1 658	262
République slovaque
Slovénie	0	..	1	..	2	5	5	..	8	..	26	49
Espagne	96	117	64	214	60	77	53	45	9	107	28	1 101	230	618	659	867
Suède	2	1	55	13	13	426
Suisse	..	107	83	81	46	95	30	98	..	20	18	17	16	17	6	24
Royaume-Uni	697	1 591	1 456	1 146	1 081	1 523	1 699	563	118	117	142	123	101	105	102	83
États-Unis	1 975	2 866	12 774	2 729	2 126	2 830	2 245	1 671	164	140	150	177	58	87	79	77
Total	13 936	15 641	28 513	21 510	23 396	21 558	15 752	18 076	4 265	4 078	4 049	7 856	7 587	8 543	8 099	6 474

Note : Les révisions des données concernant les années précédentes sont prises en compte.

(..) indique qu'aucun contrat n'a été attribué.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Tableau A.9. Répartition des contrats attribués, 2019-20

Au-delà du champ d'application de la Recommandation, tous bénéficiaires de l'APD confondus

	Total contrats attribués		Dans le pays donneur		Autre donneur		Pays en développement non visés par la Recommandation		Pays en développement visés par la Recommandation		Institutions multilatérales	
	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD	Nbre de contrats	Millions USD
Australie	325	589	306	588	2	0	12	0	5	1
Autriche	10	6	4	2	2	2	1	1	3	0
Belgique	201	72	10	16	23	6	6	2	162	49
Canada	252	48	161	39	7	1	62	7	22	1
République tchèque	186	28	29	13	104	7	39	3	14	5
Danemark	432	42	275	27	39	6	50	6	68	3
Institutions de l'UE	3 942	8 092	2 125	2 772	184	420	64	252	1 001	791	568	3 857
Finlande	119	12	95	10	12	2	9	1	3	0
France	874	2 534	471	1 196	94	279	189	827	118	230	2	1
Allemagne	1 191	3 250	463	346	174	245	116	476	362	1 330	76	853
Grèce
Hongrie	73	13	58	13	7	0	8	0
Islande	41	0	13	0	28	0
Irlande
Italie	444	156	198	8	28	34	218	114
Japon	371	12 154	108	6 927	34	1 571	213	3 480	16	176
Corée	153	85	77	42	22	15	52	26	2	1
Luxembourg	1 717	49	11	1	184	11	350	7	1 172	30
Pays-Bas	41	246	15	183	12	31	9	29	5	2
Nouvelle-Zélande
Norvège
Pologne	309	23	117	19	122	3	70	1
Portugal	1 920	17	523	2	13	0	103	1	1 280	13	1	0
République slovaque
Slovénie	75	7	10	2	1	0	9	1	1	0	54	4
Espagne	1 526	97	287	9	525	15	532	61	182	12
Suède
Suisse	30	128	12	75	9	41	2	2	7	10
Royaume-Uni	185	2 262	149	1 932	24	316	12	14
États-Unis	156	3 916	91	3 451	2	3	32	210	31	253
Total CAD	14 573	33 828	5 397	17 666	1 539	2 959	2 067	5 439	4 845	3 043	725	4 722
<i>Répartition des contrats attribués (%)</i>												
2019-20 % du total	100	100	37	52	11	9	14	16	33	9	5	14
2017-18 % du total	100	100	40	57	6	8	12	18	40	8	2	9
2020 % du total	100	100	35	53	17	10	14	13	28	10	6	15
2019 % du total	100	100	39	51	6	8	14	19	37	8	4	13

Note : (..) indique qu'aucun contrat n'a été attribué.

Source : base de données du CAD-OCDE sur les contrats attribués.

Références

- Clay, E., M. Geddes et L. Natali (2009), *Untying Aid: Is it working? Evaluation of the Implementation of the Paris Declaration and of the 2001 DAC Recommendation on Untying ODA to the LDCs*, [5]
<https://www.oecd.org/dac/evaluation/44375975.pdf>.
- Ministère des Affaires étrangères et du Commonwealth (FCDO) du Royaume-Uni (2022), *Small to Medium Sized Enterprise Action Plan*, [1]
https://assets.publishing.service.gov.uk/government/uploads/system/uploads/attachment_data/file/1049055/FCDO_SME_Action_Plan_Jan_2022.pdf.
- OCDE (2021), *États de fragilité 2020*, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/0d344c87-fr>. [3]
- OCDE (2020), *Rapport 2020 sur la mise en œuvre de la Recommandation du CAD sur le déliement de l'APD*, [2]
[https://one.oecd.org/document/DCD/DAC\(2020\)54/FINAL/fr/pdf](https://one.oecd.org/document/DCD/DAC(2020)54/FINAL/fr/pdf).
- OCDE (2011), *Busan Partnership for Effective Development Co-operation : Fourth High Level Forum on Aid Effectiveness, Busan, Republic of Korea, 29 November - 1 December 2011*, Best Practices in Development Co-operation, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/54de7baa-en>. [4]